



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 22 février 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1er février 2017, à 8 h 30

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859001

Accorder un contrat à SM Construction inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes de surveillance de fuites et de jaugeage pour vingt-six postes de distribution de carburant - Somme maximale de 280 460,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15697 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922001

Accorder un contrat à 9180-2710 Québec inc. (Unigaz) pour la fourniture de onze soudeuses à moteur diesel - Somme maximale de 176 998,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15821 (3 soumissionnaires)

**20.003** Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177443001

Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Rosemont, située au 3131 boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 332 102,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5864 (7 soumissionnaires)

**20.004** Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1177572001

Accorder un contrat à GMR inc., pour la fourniture, l'installation et la mise en service de la station pétrolière hors terre pour le groupe motopompe diesel de l'usine d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 123 188,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres 10212 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1161009018

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'architecture de paysage et de marquage aux abords du portail Roddick et dans l'intersection de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke - Dépense totale maximale de 266 131,39 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 250 631,39 \$ + incidences 15 500 \$) - Appel d'offres public 329706 (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.006** Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526002

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour l'installation d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 203 593,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1874-AE-17 (9 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.007** Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171009001

Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université McGill précisant les termes et conditions relatifs au réaménagement des abords du portail Roddick dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne, autoriser la réception d'un revenu de 333 491,96 \$ provenant de l'Université McGill et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant

**20.008** Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1175323001

Approuver un projet de bail par lequel la Ville confie l'exploitation d'un stationnement tarifé à la compagnie Gestion 1001 Dominion Square inc., sis au 1199, rue Peel, à Montréal, d'une capacité approximative de 176 places, pour une durée d'un an, débutant le 1er février 2017, pour une recette totale de 273 000 \$, excluant les taxes

**20.009** Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1176367001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 224 381 \$, à 56 organismes pour l'année 2017, pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2017

**20.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.011** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1160881003

(AJOUT) Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ à Printemps numérique afin de supporter la mise en oeuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec - Augmenter la base budgétaire du Service du développement économique de 225 000 \$ pour l'année 2018 - Approuver un projet d'entente à cet effet

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1166678003

Engagement à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé sur le côté nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-André et Saint-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en faveur de l'organisme DIANOVA QUÉBEC, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville (CE02 0095)

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1177462001

Modifier la répartition des contributions budgétaires pour la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, en accord avec la nouvelle structure de financement des projets dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC)

### 30.003 Administration - Nomination de membres

CE Service des finances , Dépenses communes - 1176335001

Nommer, en remplacement de M. Denis Chalut, un représentant de la Ville au sein de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal et au sein du Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de Lasalle pour un mandat d'une durée de 3 ans

### 30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques - 1171035002

Autoriser un virement de 348 898,50 \$, en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie en lien avec des projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs devant être réalisés pendant la saison estivale 2017

**30.005** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784012

Autoriser un virement de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration au Bureau des relations gouvernementales et municipales pour l'organisation de la journée du 375e anniversaire de Montréal

**30.006** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1174320001

(AJOUT) S'engager à prendre connaissance des recommandations contenues dans les avis, mémoires, études et recherches des trois conseils consultatifs et formuler un rapport à déposer au conseil municipal tenant lieu de réponse aux recommandations des conseils consultatifs

**30.007** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1171680001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 24 au 25 février 2017, à Alma (Québec), afin de participer à la cérémonie d'ouverture et présentation de la 52e Finale des Jeux du Québec d'Alma - Hiver 2017 - Montant estimé : 838,34 \$

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1171673001

Adopter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017 permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan le dimanche 28 mai 2017, dans le cadre de la Journée des musées montréalais 2017, ainsi que l'accès gratuit au Jardin botanique et à l'Insectarium le vendredi 26 mai 2017, dans le cadre des 20 ans du Rendez-vous horticole| Édition spéciale 375e - Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 587,22 \$, taxes incluses à la Société des directeurs des musées montréalais

### 40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179001

Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « Boulevard Gouin Ouest »

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

### 40.003 Règlement - Adoption

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1171452001

Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2017

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 40.004 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1161013002

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement des règlements de concordance numéros 2474 et 2089-6 modifiant respectivement le plan d'urbanisme 04-407 et le Règlement sur les opérations cadastrales de la Ville de Côte-Saint-Luc

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.005** Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1172622001

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 2016-024 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.006** Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1171013001

Désapprouver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement de concordance numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé



## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>25</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>2</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>0</b>

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 1er février 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 0092**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1<sup>er</sup> février 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.006 et 30.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 0093**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 239 469,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1636 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le président de la CSEM à signer les documents pour et au nom de la ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166850009

**CE17 0094**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 117 000 \$ aux 12 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée pour l'année 2017, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 13 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSÉS) 2017;

**Répartition du soutien financier**

<b>Événements</b>	<b>Organisme</b>	<b>Soutien proposé</b>
<b>Volet I : International</b>		
Championnat Panaméricain 2017	Fédération canadienne d'escrime	15 000 \$
Grand Prix d'athlétisme de Montréal	Fédération québécoise d'athlétisme	10 000 \$
Haba Waba North America	Fédération de waterpolo du Québec	12 000 \$
International Gymnix 2017	International Gymnix	20 000 \$
Open de squash de Montréal	Squash Québec	10 000 \$
Tournoi L'International U14	Impact de Montréal FC	7 000 \$
	<b>Total</b>	<b>74 000 \$</b>
<b>Volet II : National</b>		
Championnats canadiens d'ultimate des écoles secondaires 2017	Ultimate Canada	3 000 \$
Championnat canadien d'athlétisme en salle Hershey	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$
Championnat Canadien Élite de judo 2017	Judo Canada	5 000 \$
Championnat canadien senior courte piste	Patinage de vitesse international de Montréal	7 000 \$
Championnat national de la Ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant (LCBFR)	Parasports Québec	5 000 \$
Championnats nationaux seniors de Taekwondo 2017	Association de Tae-Kwon-Do du Québec inc.	7 000 \$
	<b>Total</b>	<b>34 000 \$</b>

**Volet III : Métropolitain**

Tour du Mont-Royal Brébeuf - Marathon du Mont-Royal Corporation du collège Jean-de-Brébeuf 9 000 \$

<b>Total</b>		<b>9 000 \$</b>
<b>Grand total</b>		<b>117 000 \$</b>

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1167307006

---

**CE17 0095**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour le financement d'un Guide méthodologique pour la gestion des bâtiments municipaux;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1160390009

---

**CE17 0096**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 17 925,30 \$, taxes incluses, pour des frais de contribution à Gaz Métro inc., à la suite de travaux d'extension de leur réseau, et de raccordement au gaz de la nouvelle caserne 32, située au 16101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, majorant ainsi le montant total du contrat de 110 376 \$ à 128 301,30 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1166342003

---

**CE17 0097**

Il est

RÉSOLU :

de nommer au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat 2017-2019, les représentants de la Ville de Montréal suivants:

- M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales, à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif;
- Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1174784002

---

**CE17 0098**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de prendre acte du bilan 2016 du Programme « Cyclovia »;
- 2 - d'approuver les modifications au programme indiquées au dossier décisionnel et son renouvellement pour l'année 2017;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1167307005

---

**CE17 0099**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 5 701,24 \$ relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 4 au 11 février 2017, afin de prendre part à une mission en Europe (Oslo, Helsinki et Reykjavik);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171143001

---

**CE17 0100**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174501001

---

**CE17 0101**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 décembre 2016, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174396001

---

**CE17 0102**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 18 janvier 2017, sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition demandant l'annulation du NomadFest Rodéo urbain organisé dans le cadre des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1173599001

---

**Levée de la séance à 9 h 36**

70.001

---

Les résolutions CE17 0092 à CE17 0102 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1176859001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SM Construction inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes de surveillance de fuites et de jaugeage pour vingt-six (26) postes de distribution de carburant pour une somme maximale de 280 460,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15697.

Il est recommandé:

1. d'accorder à SM Construction inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes de surveillance de fuites et de jaugeage pour vingt-six (26) postes de distribution de carburant pour une somme maximale de 280 460,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15697;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération, pour un montant de 140 791,24\$, taxes incluses.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-01 10:10

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176859001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SM Construction inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes de surveillance de fuites et de jaugeage pour vingt-six (26) postes de distribution de carburant pour une somme maximale de 280 460,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15697.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'entretien des vingt-six sites d'approvisionnement en carburant de la Ville de Montréal. Ces sites sont utilisés par les arrondissements et services centraux pour le ravitaillement en carburant de leurs véhicules et équipements. Les postes de carburant sont munis, pour la plupart, d'un système de surveillance de fuite et de jaugeage. Cependant, les systèmes actuels ont été mis en place il y a une vingtaine d'années et la désuétude rend impossible le remplacement de certaines pièces. De plus, l'envoi d'alertes par courriels ou par SMS en cas de fuite est impossible avec les systèmes actuels, contrairement à ce qui est désormais disponible sur le marché. Conséquemment, l'état des sondes de détection de fuites doit se faire manuellement. Cette situation entraîne non seulement des délais d'intervention supplémentaires, mais également une protection environnementale non-optimale. Il s'avère donc nécessaire de les remplacer par des systèmes permettant d'envoyer des alertes qui permettent d'interrompre l'écoulement de carburant en cas de fuite et ainsi prévenir l'atteinte à la nappe phréatique.

Pour acquérir ces systèmes de surveillance, l'appel d'offres 16-15697 s'est tenu du 21 novembre au 21 décembre 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 31 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres 16-15697, l'octroi de contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Durant la période de sollicitation, trois addendas ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour diverses précisions sur le devis technique;
- Addenda no 2, émis le 9 décembre 2016 pour reporter la date de fermeture de l'appel d'offres au 21 décembre 2016;

· Addenda no 3, émis le 15 décembre 2016 pour le remplacement de la marque et le modèle de l'article 4.1 (sonde de niveau) et l'article 9.1 (module VSMART).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## **DESCRIPTION**

Accorder à SM Construction inc. le contrat pour la fourniture et l'installation de système de surveillance de fuite et de jaugeage pour les vingt-six (26) postes de distribution de carburant de la Ville, et ce, tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres public 16-15697 totalisant 280 460,63 \$, taxes incluses.

Ce montant inclut les frais de livraison et d'installation des articles suivants :

1. 26 systèmes de contrôle
2. 23 sondes de niveau
3. 31 sondes pour puits d'accès
4. 1 sonde pour puits d'observation
5. 4 détecteurs de fuites de ligne volumétrique
6. 5 sondes pour double paroi – interstitielle
7. 12 modules VSMART
8. 1 module d'interface de ligne (LIM)

Ces systèmes de surveillance de fuite et de jaugeage sont garantis pour une période d'un an pour les pièces et la main-d'œuvre.

Les sites d'installation sont les suivants :

1. Cour de voirie Pointe-aux-Trembles
2. Cour de voirie St-Michel
3. Cour de voirie Dickson
4. Cour de voirie Des Carrières
5. Cour de voirie Bercy
6. Cour de voirie Madison
7. Cour de voirie Jardin Botanique
8. Cour de voirie Pépinière l'Assomption
9. Cour de voirie De la Commune
10. Cour de voirie Poincaré
11. Cour de voirie Usine d'épuration
12. Cour de voirie Rivière-des-Prairies
13. Cour de voirie Sainte-Catherine
14. Cour de voirie Côte-des-Neiges
15. Cour de voirie Darlington
16. Cour de voirie Cartierville
17. Cour de voirie Outremont
18. Cour de voirie Île-Bizard
19. Cour de voirie Pierrefonds
20. Cour de voirie Verdun
21. Cour de voirie St-Léonard
22. Cour de voirie St-Laurent
23. Cour de voirie Montréal-Nord
24. Cour de voirie Lachine
25. Cour de voirie Lasalle
26. Cour de voirie Notre-Dame (en projet)

## **JUSTIFICATION**

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15697 pour lequel il y a eu cinq (5) soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
SM Construction Inc.	280 460,63 \$		280 460,63 \$
GMR Inc.	316 496,86 \$		316 496,86 \$
Les Équipements Pétroliers Claude Pedneault Inc.	320 688,67 \$		320 688,67 \$
Service et Construction Mobile Ltée	382 949,61 \$		382 949,61 \$
E.R.C.D. Industries Inc.	639 899,11 \$		639 899,11 \$
Estimation			482 895,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			388 098,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			38,38 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			359 438,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			128,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(202 434,37) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(41,92) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			36 036,23 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			12,85 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres public 16-15697, l'évaluation de la dépense a été produite à la suite de vérifications de prix sur le marché.

Le coût d'acquisition des systèmes est moins élevé que l'estimation initiale, car un rabais a été accordé en fonction des quantités commandées.

Il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges et tous ont présenté une offre. Les cinq soumissions reçues ont été déclarées conformes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 280 460,63 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 139 669,39 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (16-020) et un montant maximal de 140 791,24 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 16-017).

Cette dépense sera assumée à 49.8 % par la ville centre et à 50.2 % par l'agglomération en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un retard dans l'approbation du présent dossier occasionnerait des délais d'interventions supplémentaires lors de fuites et donc une protection environnementale qui n'est pas optimale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison printemps 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève MILOT  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-25

Patrice GUINDON  
Chef de division services sur route

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-01-26



**Dossier # : 1174922001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « 9180-2710 Québec inc. (Unigaz) », pour la fourniture de onze (11) soudeuses à moteur diesel pour une somme maximale de 176 998,26 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 16-15821 (3 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « 9180-2710 Québec inc. (Unigaz) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de onze (11) soudeuses à moteur diesel, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 998,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15821 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-09 13:19

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174922001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « 9180-2710 Québec inc. (Unigaz) », pour la fourniture de onze (11) soudeuses à moteur diesel pour une somme maximale de 176 998,26 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 16-15821 (3 soum.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires en charge de la planification, du contrôle et du suivi de la réalisation du budget PTI 2017-2019 affecté au rajeunissement du parc de véhicules des 19 arrondissements et des services centraux. A deux reprises, le SMRA a tenté d’acquérir des « dégeleuses » de conduite d’eau sur remorque mais aucun fournisseur n’a présenté de soumissions aux appels d’offres 16-16634 et 16-15764. Dans les faits, il n’existe pas de marché pour ce type d’appareil qui est un assemblage de deux composantes : une soudeuse fixée en permanence sur une remorque. L’exigence d’assembler la soudeuse à la remorque a certainement été un frein pour les distributeurs de soudeuses et les fabricants de remorques à présenter une offre à la Ville. Cette contrainte oblige le SMRA à acquérir, par des appels d’offres distincts, les soudeuses et les remorques et à confier l’assemblage de ces deux composantes au personnel de ses ateliers.

Le besoin d’acquérir onze (11) soudeuses a mené au lancement de l’appel d’offres public 16-15821 qui s’est tenu du 21 décembre au 23 janvier 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 34 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, aucun addenda n’a été publié.

L’une des soumissions a été rejetée par le Service de l’approvisionnement lors de l’analyse administrative car le fournisseur n’était pas en mesure de respecter le délai de livraison spécifié à l’appel d’offres.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres 16-15821, l’octroi du contrat se fait au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier requiert l’approbation du comité exécutif car le montant du contrat à octroyer est de plus 100 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « 9180-2710 Québec inc. (Unigaz) », au montant de 176 998,26 \$, taxes incluses, pour l'achat de onze (11) soudeuses à moteur diesel de marque Miller tel que décrit au devis technique 64716B11 de l'appel d'offres public 16-15821. Les soudeuses et ses accessoires seront sous garantie, pièces et main-d'œuvre, pour une période de 12 mois.

La technique du dégel des tuyaux à l'électricité est une méthode qui consiste à faire chauffer la conduite métallique par le passage de courant électrique à l'aide d'une soudeuse qui génère une faible tension entre deux points de raccord situés sur le réseau de canalisation d'eau potable. Il s'agit d'une méthode largement utilisés par les municipalités du Québec.

## JUSTIFICATION

L'acquisition de « dégeleuses » de conduite d'eau vise le remplacement de quatre d'appareils qui seront mis au rancart pour cause de désuétude (647-92196, 647-05067, 647-60334 et 647-62440). Sept de ces acquisitions sont des ajouts au parc de véhicules de la Ville.

Les « dégeleuses » seront réparties comme suit dans les unités d'affaires :

- Ahuntsic-Cartierville : 2
- Anjou : 1
- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : 1
- Plateau-Mont-Royal : 1
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles : 2
- Rosemont-La Petite-Patrie : 1
- Saint-Laurent : 1
- Ville-Marie : 1
- SMRA : 1 (appareil de réserve)

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15821 pour lequel il y a eu deux soumissionnaires conformes.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total</b>
9180-2710 Québec inc. (Unigaz)	176 998.26 \$		176 998.26 \$
Matthews Equipement Limited inc.	198 392,35 \$		198 392,35 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	229 950.00 \$		229 950.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			187 695,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,04 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			21 394,09 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			12,09 %



Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 52 951,74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 23,03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	21 394,09 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	12,09 %

Une analyse de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a permis d'estimer la dépense de onze (11) soudeuses à 229 950 \$, taxes incluses. L'écart de 23 % entre l'estimation et la dépense réelle s'explique par le volume d'achat. En effet, l'achat de onze soudeuses identiques contribue à faire baisser le prix.

Trois des six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : rupture de stock, délai trop court pour soumissionner et prix non compétitif.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 176 998.26 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 161 923 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-030) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cet achat permettra à la Ville de se doter d'un nombre suffisants d'appareils qui permettront aux arrondissements d'intervenir rapidement et efficacement en situation de gel de canalisation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission du bon de commande en février 2017  
Livraison des soudeuses en mars 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-01

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-02-03



**Dossier # : 1177443001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Le Groupe St-Lambert inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Rosemont (0183), située au 3131 boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 332 102.91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5864) - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 332 102,91\$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Rosemont (0183), située au 3131 boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 186 183,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(5864)** ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-01-30 09:50

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1177443001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Le Groupe St-Lambert inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Rosemont (0183), située au 3131 boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 332 102.91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5864) - (7 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) s'inscrit dans le cadre de l'entente sur le développement culturel conclue entre le Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. Il consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La répartition du financement se fait comme suit : 40% MCCQ et 60% Service de la culture de la Ville de Montréal. Un des volets du Programme RAC soutient le déploiement du libre-service par l'implantation d'un système de détection avec identification de livres par radiofréquence (RFID) et le réaménagement des bibliothèques existantes pour accueillir cette nouvelle technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases. Les phases un (1) et deux (2) ont déjà été réalisées par le Service de la culture. La phase trois (3) concerne le réaménagement du secteur du hall d'entrée et l'intégration de solutions de retour et de tri automatisé.

La bibliothèque Rosemont a été sélectionnée comme projet pilote pour le programme RFID – phase 3. Le choix a été effectué en fonction des caractéristiques particulières et des contraintes d'espace de ce bâtiment.

Afin de prévoir un seul chantier de construction, le projet de la bibliothèque Rosemont intègre également plusieurs interventions prévues dans le Programme d'accessibilité universelle. Ce programme est financé par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

L'appel d'offres public du projet de construction a été annoncé dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres d'une durée de trente-trois (33) jours a été lancé le 17 novembre 2016 et les offres ont été ouvertes le 19 décembre 2016. Cinq (5) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. La nature des addendas est résumée dans le tableau suivant :

<b>Addenda</b>	<b>Date d'émission</b>	<b>Description</b>	<b>Impact monétaire</b>
No. 1	2016-11-18	Correction de la date d'ouverture des soumissions inscrite par le Greffe (date de remise le 12 décembre au lieu de 21 décembre)	Non
No. 2	2016-12-01	Remise du bordereau de soumission en format Excel éditable	Non
No. 3	2016-12-05	Report de la date d'ouverture des soumissions	Non
No. 4	2016-12-09	Réponses aux questions des soumissionnaires, corrections au bordereau des portes et cadres, au bordereau des finis, corrections aux plans d'architecture, 2 croquis (DSA-01), plans de structure existante à titre indicatif seulement.	Oui
No. 5	2016-12-16	Instructions supplémentaire : allocation de 5000\$ à ajouter à la soumission pour les accessoires de toilettes.	Non

Le délai de validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 18 avril 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0129 21 février 2012 : Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service et d'autoriser le lancement du ou des appels d'offres dans le but de conclure toutes les ententes pour ce faire.

CE15 1099 3 juin 2015 : Autoriser la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, au coût de 1 953 593,89 \$, taxes incluses; Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC), un montant de 1 091 014,76 \$, taxes incluses, nécessaire à la réalisation de ce projet; Autoriser, dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle, un montant de 480 280,85 \$, taxes incluses; Autoriser les virements budgétaires requis lors de l'octroi des contrats relatifs au projet.

CA15 260321 7 décembre 2015 : Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes « Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C. » et « Les Services exp inc. » relativement à l'implantation d'un système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et aménagements en accessibilité universelle de la bibliothèque de Rosemont (0183) pour une somme maximale de 217 719,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14086 (2 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin.

CE16 0861 25 mai 2016 : Approuver le plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie Le Groupe St-Lambert inc. pour la rénovation de la Bibliothèque Rosemont, située au 3131 boulevard Rosemont. Les travaux de rénovation comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

Intégrer les éléments du programme RFID – Phase 3, soit :

- Comptoirs de services;
- Chutes à documents;
- Portique antivol;
- Bornes de prêt libre-service;
- Locaux vitrés pour les robots de tri automatisé

Réaliser les interventions identifiées en accessibilité universelle, soit :

- Rendre l'entrée secondaire accessible;
- Ajout de quincaillerie, d'équipements et d'accessoires dans les salles de toilettes accessibles;
- Amélioration de la circulation intérieure et extérieure;
- Ajout d'une rampe d'accès à l'arrière du bâtiment;
- Signalisation.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %.

Un montant de 3% est prévu pour les incidences générales, telles que :

- Surveillance environnementale supplémentaire;
- Informatique-téléphonie;
- Frais d'arpentage;
- Travaux reliés aux services d'eau et d'électricité;
- Végétaux.

Des montants incidents spécifiques sont également prévus pour les éléments suivants :

- Équipements libre-service;
- Déménagement et entreposage;
- Câblage et équipements réseau;
- Laboratoires (amiante, moisissure, béton).

## **JUSTIFICATION**

Parmi les 12 preneurs du cahier des charges, 7 ont déposé une soumission.  
Les 12 preneurs de cahier des charges sont :

- Le Groupe St-Lambert inc.;
- Corporation de construction Germano;
- Construction Gesmo inc.;
- Construction Sojo inc.;
- Procova inc.;
- Afcor Construction inc.;
- Roland Grenier Construction Ltée;
- Armatures Bois-Francis inc.;
- Association patronale des entreprises en construction (APECQ);
- Groupe Unigesco;
- Media construction;
- MELK construction.

Les 7 preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

- Le Groupe St-Lambert inc.;

- Corporation de construction Germano;
- Construction Gesmo inc.;
- Construction Sojo inc.;
- Procova inc.;
- Afcor Construction inc.;
- Roland Grenier Construction Ltée .

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les sept (7) soumissionnaires sont jugés conformes (voir pièce jointe no 1 : Analyse d'admissibilité et de conformité).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingence 15% (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Le Groupe St-Lambert inc.	1 031 464.33 \$	154 719.65 \$	1 186 183.98 \$
Corporation de construction Germano	1 032 135.17 \$	154 820.28 \$	1 186 955.45 \$
Construction Gesmo inc.	1 138 109.28 \$	155 716.39 \$	1 193 825.67 \$
Construction Sojo inc.	1 095 140.40 \$	54 757.02 \$	1 259 137.67 \$
Procova inc.	1 106 300.00 \$	55 315.00 \$	1 271 968.43 \$
Afcor construction inc.	1 186 263.42 \$	177 939.51 \$	1 364 202.93 \$
Roland Grenier Construction Ltée	1 355 538,35 \$	67 776,92 \$	1 558 530.22 \$
Dernière estimation réalisée	1 142 230.64 \$	171 334.59 \$	1 313 565.23 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 288 686,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			8,64 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			372 346.24 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			31.39 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(127 381.25 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-9,69%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			771.47 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0.06%

La dernière estimation réalisée par les professionnels le 01 novembre 2016 est au montant de 1 313 565.23 \$, taxes incluses.

La différence entre la plus basse soumission conforme et l'estimation représente un écart négatif de 9,69 %. Les professionnels justifient principalement cet écart par les montants attribués aux clauses générales et administratives et aux ouvrages métalliques. Ils recommandent à la Ville d'octroyer le contrat à la compagnie Le Groupe St-Lambert inc. (voir pièce jointe no. 2 : Lettre de conformité).

La compagnie Le Groupe St-Lambert inc. n'est pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur le Registre des firmes sanctionnées en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville (voir pièce jointe no 1 : Analyse d'admissibilité et de conformité). Selon la dernière mise à jour du registre de l'Autorité des marchés financiers (17 janvier 2017), la compagnie détient le numéro de client suivant: 3000653016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 1 332 102,91 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 1 031 464,33 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire, un montant de contingences de 15 %, soit 154 719,65 \$, taxes incluses, et un montant pour les incidences, soit 145 918,93 \$, taxes incluses, (voir pièce jointe no 3 : Calcul des coûts SGPI).

Le Service de la culture prévoit déposer à la séance du CE du 8 février 2017 un sommaire décisionnel concernant la mise à jour de la répartition du financement du projet de rénovation de la Bibliothèque Rosemont (GDD 1177462001). L'approbation du sommaire décisionnel 1177462001 est préalable à l'approbation du présent sommaire décisionnel. La nouvelle répartition est la suivante :

### **RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS**

<b>PARTIES PRENANTES</b>	<b>GDD 1156291001 (CE15 1099)</b>	<b>GDD 1177462001 (CE visée: 8 février 2017)</b>
Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie	12,63 %	0 %
Service de la culture	25,25 %	42,96 %
Service des technologies	5,08 %	0 %
Ministère de la Culture et des Communications	30,33 %	30,33 %
Service de la gestion et de la planification immobilière	26,71 %	26,71 %
<b>TOTAL:</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Le coût total maximal de ce contrat de 1 332 102,91 \$ sera assumé comme suit :

#### 1) Service de la culture :

Un montant maximal de 891 490,41 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 11-023 Const. rénovation bibliothèque et achat de collection initiale .

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La dépense de 891 490,41 est subventionnée au montant de 368 930.33 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 522 560.08 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 12-3.1.1-246.

#### 2) Service de la gestion et de la planification des immeubles (accessibilité universelle) :

Un montant maximal de 324 897,10 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale à venir 17-999 «Travaux de protection d'immeubles».



Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet respecte les objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de rénovation de la Bibliothèque Rosemont.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie informera ses citoyens et organismes concernés des travaux qui seront réalisés dans la Bibliothèque Rosemont. Les opérations de communication seront effectuées conformément aux normes définies dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif: 8 février 2017  
Conseil municipal: 20 février 2017  
Début des travaux: mars 2017  
Fin des travaux: août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.  
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Richard ADAM, Service de la culture  
Jean-Philippe DECARIE, Service de la culture

Brigitte LEFEBVRE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Jean-Francois M MATHIEU, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Richard ADAM, 19 janvier 2017  
Jean-Philippe DECARIE, 19 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Paulo CERQUEIRA  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-01-19

Carlos MANZONI  
Chef de division  
Division Programmes de projets

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice  
Direction-Gestion des projets immobiliers

**Approuvé le :** 2017-01-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-01-27



**Dossier # : 1177572001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à GMR Inc, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de la station pétrolière hors terre pour le groupe motopompe diesel de l'usine d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 123 188,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres 10212 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 123 188,55 \$, taxes incluses, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de la station pétrolière hors terre pour le groupe motopompe diesel de l'usine d'eau potable de Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à GMR Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 188,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10212;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-10 10:50

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177572001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à GMR Inc, pour la fourniture, l'installation et la mise en service de la station pétrolière hors terre pour le groupe motopompe diesel de l'usine d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 123 188,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres 10212 - (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la sécurisation des installations de production d'eau potable, le réservoir diesel du bâtiment de pompage haute pression de l'usine de Pierrefonds doit être déplacé. Des difficultés d'alimentation en carburant de la motopompe doivent être corrigées par le rehaussement du réservoir facilitant l'écoulement gravitaire du diesel. Le déplacement vers l'extérieur sera effectué par la même occasion.

Dans le but d'assurer le fonctionnement adéquat du groupe motopompe diesel et d'avoir une installation sécuritaire, la Direction de l'eau potable (DEP) a décidé d'installer une nouvelle station pétrolière hors terre à l'extérieur du bâtiment. Le nouveau réservoir en acier sera d'une capacité de 2300 litres afin de répondre aux besoins de l'usine et aux normes de la Régie du bâtiment du Québec.

L'appel d'offres public 10212 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 16 novembre 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 décembre 2016 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de la publication a été de vingt-cinq (25) jours de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et villes. La validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 11 avril 2017.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda #1 : 6 décembre 2016 – Modifications au plan et devis (remplacement du modèle

d'automate programmable)

Addenda #2 : 8 décembre 2016 - Réponses à des questions techniques liées au projet.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DEP 13473 - 4 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada Inc. pour la préparation des plans et devis, la surveillance bureau, la surveillance des travaux et la certification de la nouvelle installation pétrolière conformément aux normes en vigueur à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - Dépense totale de 20 120,63 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres sur invitation - trois (3) offres reçues.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à GMR Inc. pour la fourniture, l'installation, les essais et la mise en service d'une station pétrolière pour l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds.

Les travaux comprennent entre autres :

- les travaux de béton;
- les travaux de montage mécaniques (plate-forme, réservoir);
- les travaux de tuyauterie, supports et pour équipements pétroliers;
- les travaux électriques et de contrôle;
- le démantèlement du réservoir existant;
- les essais, la mise en service, les manuels d'opération d'entretien et de maintenance;
- les dessins tels que construits, les garanties et la formation du personnel.

Le montant des contingences prévu au contrat est : 10 744,41 \$, taxes incluses et représente 10 % du coût des travaux.

Des incidences de 5 000 \$, taxes incluses représentant 4,23 % du coût total des travaux, sont incluses à la dépense totale et serviront, entre autres, pour des frais de vérification et de certification de la Régie du bâtiment du Québec et des frais de laboratoire.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10212, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe.

Après analyse des soumissions par le consultant WSP Canada Inc., il s'avère que les cinq (5) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise GMR Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
GMR Inc.	107 444,14 \$	10 744,41 \$	118 188,55 \$
Pétrosol Inc.	112 427,15 \$	11 242,71 \$	123 669,86 \$
Construction Petro Hitech	126 357,53 \$	12 635,75 \$	138 993,28 \$
Construction Morival	138 199,95 \$	13 820,00 \$	152 019,95 \$

Groupe Collette	220 062,15 \$	22 006,22 \$	242 068,37 \$
Dernière estimation réalisée: Consultant WSP canada Inc.	120 826,08 \$	12 082,61 \$	132 908,69 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(Total du coût des soumissions conformes / nombre de soumission)</i>			154 988,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			31,14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>La plus haute conforme - la plus basse conforme</i>			123 879,82 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			104,82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>( la plu s basse conforme - estimation)</i>			-14 720,14 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-11,08 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse conforme)</i>			5 481,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			4,64%

Il est à noter que le montant de la soumission de la compagnie Pétrosol Inc. a été corrigé dû à une omission du soumissionnaire d'ajouter les contingences lors du calcul du total de sa soumission. Le montant est passé de 112 427,15 \$ à 123 669,86 \$ taxes incluses. Cette différence de 11 242,71 \$ a un impact sur l'ordre des soumissionnaires puisque Pétrosol Inc. occupe maintenant le 2e rang.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de revenu du Québec en date du 11 novembre 2016 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la loi sur l'intégrité en matière des contrats public (LIMCP). L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme GMR Inc. ne figure pas sur la liste des entreprises ayant une attestation de l'AMF.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 123 188,55 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 5 000 \$, taxes incluses.

La dépense de 123 188,55 \$, taxes incluses, représente un coût net de 112 487,57 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérales et provinciales, et est financée par la réserve de l'eau potable.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y

rattachent, notamment la mise au rebut des déchets liquides et solides doit être effectuée conformément à la réglementation applicable et selon les directives du propriétaire. La firme WSP Canada Inc. qui a réalisé l'étude de faisabilité du projet a conclu que l'installation pétrolière hors terre respecte toutes les normes en vigueur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier, les difficultés de démarrage du groupe motopompe demeureront et les mesures temporaires de mitigation des risques de contamination seront maintenues.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: 22 février 2017

Début des travaux: 15 mars 2017

Fin des travaux: 14 juillet 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rabah RILI  
Agent technique mécanique bâtiment

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-25

Christian MARCOUX  
Chef de division - Ingénierie et Chef  
d'exploitation des usines par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André MARSAN  
Directeur par intérim de la Direction de l'eau  
potable

**Approuvé le :** 2017-02-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-09



**Dossier # : 1161009018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'architecture de paysage et de marquage aux abords du portail Roddick et dans l'intersection de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke. Dépense totale maximale de 266 131,39 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 250 631,39 \$ + incidences 15 500 \$). Appel d'offres public 329706 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 266 131,39 \$, taxes incluses, pour des travaux d'architecture de paysage et de marquage aux abords du portail Roddick et dans l'intersection de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 250 631,39 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 329706;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-13 11:45

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161009018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'architecture de paysage et de marquage aux abords du portail Roddick et dans l'intersection de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke. Dépense totale maximale de 266 131,39 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 250 631,39 \$ + incidences 15 500 \$). Appel d'offres public 329706 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés. Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Sainte-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Place d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune;
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début des travaux	Fin des travaux
<p><u>Paquet A (tronçons 1 et 2; voir dossier décisionnel 1161009010)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale.</li> <li>• Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU).</li> <li>• Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain.</li> <li>• Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes.</li> <li>• Reconstruction de chaussée.</li> <li>• Construction de lieux de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations.</li> <li>• Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine.</li> <li>• Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.</li> </ul>	Juill. 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet B (tronçons 3 et 4; voir dossier décisionnel 1161009008)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout).</li> <li>• Déplacement et reconstruction de RTU.</li> <li>• Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish.</li> <li>• Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain.</li> <li>• Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish, au sud de l'avenue du Docteur-Penfield.</li> <li>• Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes.</li> <li>• Reconstruction de chaussée.</li> <li>• Construction de lieux de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations.</li> <li>• Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine.</li> <li>• Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.</li> </ul>	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet C (tronçon 5; voir dossier décisionnel 1161009007)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout).</li> <li>• Déplacement et reconstruction de RTU.</li> <li>• Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain.</li> <li>• Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes.</li> <li>• Reconstruction de chaussée.</li> <li>• Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine.</li> </ul>	Juin 2016	Mai 2017

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.</li> </ul>	Nov. 2016	Mai 2017 (à l'exception de la plantation des annuelles en juin 2017)
<p><u>Paquet D - Partie 1 (tronçon 6; voir dossier décisionnel 1167334007)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piétonnisation de la voie située à l'extrémité ouest de l'avenue McGill College (direction sud) de même qu'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie et sur les trottoirs.</li> </ul>		
<p><u>Paquet D - Partie 2 (tronçons 6 à 13; voir dossier décisionnel 1161009017)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de travaux de planage et de resurfaçage de traverses piétonnières.</li> <li>• Ajout de mobilier et de plantations.</li> <li>• Ajout de marquage en lien avec l'implantation de deux traverses pour piétons en diagonale.</li> <li>• Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine.</li> <li>• Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.</li> </ul>	Mars 2017	Mai 2017
<p><u>Paquet E (tronçon 13; voir dossier décisionnel 1164956015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une place en pavés de béton et de granit comprenant un massif de plantation.</li> <li>• Installation de mobilier urbain.</li> <li>• Installation de clous podotactiles afin de démarquer la place piétonne de la piste cyclable adjacente.</li> <li>• Implantation d'une installation commémorative.</li> </ul>	Sept. 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet F (tronçon 5; paquet faisant l'objet du présent dossier)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement des abords du portail Roddick et de l'intersection McGill College/Sherbrooke (mise en place de pavés de béton, ajout de mobilier, réalisation de travaux de marquage).</li> </ul>	Mars 2017	Mai 2017

Le présent dossier porte sur les travaux d'architecture de paysage et de marquage requis aux abords du portail Roddick et dans l'intersection de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke (paquet F).

Pour ces travaux, un appel d'offres public (# 329706) a été mené du 9 au 25 janvier 2017. La durée de publication a donc été de 17 jours de calendrier, conformément au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Précisons qu'il est prévu que les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 25 mai 2017.

Quatre (4) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser les preneurs du cahier

des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

<b>Numéro d'addenda</b>	<b>Date de publication</b>	<b>Contenu</b>
1	11 janvier 2017	Correction d'une erreur dans le titre du projet.
2	19 janvier 2017	Modifications mineures aux plans d'architecture de paysage.
3	23 janvier 2017	Ajout de la taxe de vente du Québec dans le formulaire de soumission.
4	23 janvier 2017	Modification mineure au devis d'architecture de paysage.

Mentionnons finalement que :

- des travaux seront réalisés dans le site patrimonial du Mont-Royal. Ces travaux nécessitent en conséquence une approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), qui a été obtenue le 10 janvier 2017;
- la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal;
- le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0121 - 8 février 2017 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de voirie, de marquage et d'architecture du paysage dans l'avenue McGill College et les rues Sainte-Catherine, Place Phillips, de la Côte du Beaver Hall, du Square-Victoria, McGill et Place d'Youville. Dépense totale maximale de 542 890,41 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 461 890,41 \$ + incidences 81 000 \$). Appel d'offres public 329705 - 4 soumissionnaires.

CG16 0611 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction) pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement dans l'avenue McGill College - Dépense totale maximale de 849 619,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6947 (2 soumissionnaires).

CE16 1454 - 14 septembre 2016 - Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'aménagement au « Seuil Fleuve », soit aux abords et du côté sud de la rue de la Commune, entre les rues de Callière et place Royale - Dépense totale maximale de 337 580,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6911 (3 soumissionnaires).

CG16 0428 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329703 (2 soumissionnaires)

CG16 0331 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de

travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soumissionnaires, dont 1 conforme)

CG16 0330 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soumissionnaire).

CG16 0313 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soumissionnaires).

CE16 0795 - 11 mai 2016 - Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15155 (3 soumissionnaires).

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires).

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour la réalisation de travaux d'architecture de paysage et de marquage aux abords du portail Roddick et dans l'intersection de l'avenue McGill College et de la rue Sherbrooke. De façon plus spécifique, ces travaux incluent :

- la pose de pavés de béton;
- l'installation de trois bancs en granite, de 2 bollards hydrauliques, de 4 bollards fixes, de 16 projecteurs encastrés, de 2 projecteurs sur lampadaires et d'une caméra;
- la réalisation de travaux de marquage et de signalisation.

Le concept développé pour le réaménagement des abords du portail Roddick découle d'une étroite collaboration entre la Ville et l'Université McGill. Afin de faciliter la réalisation du chantier, les aménagements de surface développés (autant pour les domaines public que

privé) ont été intégrés dans l'appel d'offres 329706. La réalisation des travaux de même que le remboursement d'une partie de leur coût par l'Université font l'objet d'une entente qui sera soumise au comité exécutif dans un dossier distinct (1171009001).

### Contingences et incidences

Le bordereau de soumission prévoit 15% de travaux contingents. Ce pourcentage a été fixé en tenant compte du calendrier de réalisation serré prévu et de la taille du contrat.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 15 500 \$, taxes incluses. Celles-ci comprennent des dépenses relatives au marquage ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au contrat prévu apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Les travaux prévus visent à la fois la mise en valeur du portail Roddick, élément emblématique du patrimoine bâti de Montréal, et l'amélioration du confort et de l'expérience des piétons.

### Analyse des soumissions :

Sur 11 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission et 9 n'en n'ont pas déposée, soit respectivement 18 % et 82 %.

Parmi les 9 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- 1 est connue comme étant un sous-traitant;
- 1 est la firme embauchée par la Ville pour produire l'estimation de soumission;
- 7 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, les prix proposés et l'estimation de soumission déposée, le tout incluant les taxes. Il présente également l'écart entre la plus basse soumission conforme reçue et l'estimation de soumission.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>	
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Terrassements Multi-Paysages inc. (Licence RBQ # 8280-7454-16) (Attestation de Revenu Québec valide du 14 décembre 2016 au 31 mars 2017)	217 940,34 \$	32 691,05 \$	250 631,39 \$
2 Les entreprises Ventec inc.	304 741,23 \$	45 711,19 \$	350 452,42 \$
Estimation des professionnels préparée par Legico-CHP inc.	342 158,51 \$	51 323,77 \$	393 482,28 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			300 541,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			19,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	99 821,03 \$
		(%)	39,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-142 850,89 \$
		(%)	-36,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	99 821,03 \$
		(%)	39,8%

Les prix des soumissions et les autorisations de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont

été vérifiés. Les autres documents fournis lors du dépôt des soumissions ont également été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Legico-CHP inc. pendant l'appel d'offres s'élevait à 393 482,28 \$, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par Les Terrassements Multi-Paysages inc. et l'estimation de soumission est donc de -142 850,89 \$ en faveur de la Ville, ou -36,3%.

Après analyse, il a été constaté que les principaux écarts étaient liés aux 3 postes budgétaires suivants :

**Poste 1 - Fourniture et installation de pavés de béton préfabriqués (écart de - 46 042,40 \$, soit 37 % de l'écart total)**

Cette différence pourrait être liée à un prix particulièrement avantageux offert à Les Terrassements Multi-Paysages inc. par son fournisseur.

**Poste 2 - Percement de la dalle de béton à des fins de drainage (écart de - 30 139,72 \$, soit 24 % de l'écart total)**

Après vérification, le coût du percement de la dalle de béton à des fins de drainage semble avoir été surestimé par la firme Consultants Legico-CHP inc.

**Poste 3 - Marquage en thermoplastique (écart de - 22 632,00 \$, soit 18 % de l'écart total).**

Cette différence pourrait être liée au fait que le coût du marquage en thermoplastique a pu être difficile à estimer par la firme Consultants Legico-CHP inc. (les travaux comparables étant relativement peu nombreux).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire recommandé, Les Terrassements Multi-Paysages Inc., a reçu une autorisation de l'AMF le 2 mai 2014. Une copie de cette autorisation est jointe au présent dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Terrassements Multi-Paysages inc. est le suivant : 8280-7454-16. Une attestation valide délivrée le 14 décembre 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat prévu est de 250 639,31 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 217 940,34 \$ pour les travaux (taxes incluses) et un montant de 32 691,05 \$ pour les contingences (taxes incluses).

La dépense totale maximale prévue est de 266 131,39 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 15 500 \$ (taxes incluses).

Un montant maximal de 185 544,80 \$, net de ristourne incluant les incidences pour la portion des travaux sur le domaine public, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-063 - « Travaux d'infrastructures, d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements ». Le solde, soit 57 468,63 \$ net de ristourne pour la portion des travaux sur le domaine privé, sera imputé au budget de fonctionnement du Service des Grands Parcs, du Verdissement et du



Mont-Royal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables et budgétaires est fourni dans l'intervention du Service des Finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux prévus visent à la fois la mise en valeur du patrimoine bâti et l'amélioration du confort et de l'expérience des piétons.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'objectif visé pour la fin des travaux est le 16 mai 2017. Afin d'atteindre cet objectif, fixé en tenant compte des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, il est nécessaire que ces travaux débutent dès le mois de mars 2017.

Les travaux prévus occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, un devis de maintien de la circulation a été développé de concert avec les principaux intervenants concernés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue spécifiquement en lien avec le présent dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de travaux par le comité exécutif : 22 février 2017.

- Début des travaux sur le terrain : mars 2017.
- Fin du chantier : mai 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Clément ARNAUD, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre D DAVID  
Contrôleur de projet  
et Louis-Philippe Charest, Chargé de projet

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-03

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-02-10

**Dossier # : 1177526002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour l'installation d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 203 593,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1874-AE-17 - (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 203 593,07\$, taxes incluses, pour l'installation d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, comprenant tous les frais incidents;

2- d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation d'un refroidisseur à absorption, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 193 593,07\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1874-AE-17;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-13 11:47

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc., pour l'installation d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 203 593,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1874-AE-17 - (9 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (ci-après la Station) est dotée de 3 refroidisseurs à absorption servant à refroidir l'eau de refroidissement des 17 groupes motopompes.

L'apport continu d'eau refroidie et en quantité suffisante vers les 17 groupes motopompes est essentiel au maintien de la capacité opérationnelle de la Station. La perte ou l'insuffisance de cette eau refroidie mène à l'arrêt des groupes motopompes.

La charge sur les refroidisseurs est établie en fonction du nombre de motopompes en opération. Les refroidisseurs doivent opérer en tandem lorsque la charge de refroidissement excède la capacité d'un seul refroidisseur.

Le présent contrat permettra de procéder à l'installation du refroidisseur qui a fait l'objet d'un pré-achat en mai 2016 (1163334006).

Un appel d'offres public a été publié le 6 janvier 2017 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 janvier 2017. La période de validité des soumissions est de 90 jours. Le montant des contingences prévu est de 15 %. Deux (2) addenda ont été émis:

- addenda no 1 daté le 16 janvier 2017: remplacement de pages du devis et réponses aux questions des soumissionnaires;

- addenda no 2 daté le 23 janvier 2017: réponses aux questions des soumissionnaires.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0298 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 826 897,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15177 (1 soum.)

## DESCRIPTION

La dégradation du refroidisseur B qui est en service depuis plus de 35 ans a occasionné des bris répétitifs de plusieurs composantes (tubes, pompes, etc.). Actuellement, la majorité des tubes de l'équipement sont encrassés sur leurs parois extérieurs au point de rendre impossible la détermination de leur épaisseur. Également plus du tiers des tubes du générateur de vapeur a été mis hors service. Les fuites sont très difficiles à localiser et les inspections sont coûteuses sur cet équipement qui fonctionne sous vide en permanence.

Un premier refroidisseur A, dont la vie utile était terminée, a déjà été remplacé en 2009. Le présent contrat d'installation permettra de remplacer le refroidisseur B. Celui-ci aura une meilleure efficacité et performance.

Le nouveau refroidisseur qui a été livré en décembre 2016 est équipé d'un système automatique de stabilisation de la solution refroidissante ainsi que d'un système d'élimination des gaz rendant ainsi son opération plus simple et plus fiable. Également, sa fabrication améliorée (boîte à eau de type marine, robinet d'étanchéité, etc.) permettra des inspections et des entretiens plus faciles et à moindre coût assurant une fiabilité mécanique supérieure au refroidisseur B. Ce dernier sera mis hors service, sa base nettoyée et préparée pour la réception du nouvel équipement. Des travaux en mécanique, plomberie, électricité, instrumentation et automatisation permettront de rendre parfaitement opérationnel le nouveau refroidisseur.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 1874-AE-17, treize (13) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, dont la liste est en pièce jointe. Neuf (9) entreprises ont déposé une soumission. Les quatre (4) entreprises qui n'ont pas déposé une soumission n'ont pas retourné le formulaire de suivi joint à l'enveloppe de soumission énumérant les raisons et les motifs qui les ont poussés à ne pas soumettre une soumission à la Ville. Après analyse des soumissions, il s'avère que les neuf (9) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Nordmec Construction inc. présente la soumission la plus basse.

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
<b>1- Nordmec Construction inc.</b>	<b>168 341,80</b>	<b>25 251,27</b>	<b>193 593,07</b>
2- Névé Réfrigération inc.	189 535,14	28 430,27	217 965,41
3- Gastier M.P. inc.	214 672,37	32 200,86	246 873,23

4- Tuyauterie Expert inc.	212 243,85	31 836,58	244 080,43
5- Construction Raytech (2014) inc.	216 130,01	32 419,50	248 549,51
6- Groupe M.E.A.S inc.	240 062,05	36 009,31	276 071,36
7- Le Groupe Centco inc.	240 297,75	36 044,66	276 342,41
8- Mécanique CNC (2002) inc.	267 565,90	40 134,88	307 700,78
9- Socomec Industriels inc.	387 688,80	58 153,32	445 842,12
<b>Estimation Interne (professionnel)</b>	<b>314 404,89</b>	<b>47 160,45</b>	<b>361 565,33</b>
Coût moyen des soumissions reçues			273 002,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			41,02%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			252 249,06 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			130,30%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(167 972,27)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-46,46%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			24 372,34
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			12,59%

Lors de l'ouverture des soumissions, Névé Réfrigération inc. apparaissait comme étant le plus bas soumissionnaire avec un montant de 189 535,14 \$, toutes taxes incluses. Or, il s'est avéré que dans son bordereau le soumissionnaire avait omis d'inclure les contingences constituant 15% du montant total. La correction de cette erreur a impliqué alors un changement d'ordre des soumissions. Nordmec Construction inc. est en réalité le plus bas soumissionnaire.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 46,46 %. L'estimation interne a été basée sur les coûts d'installation du refroidisseur réalisé en 2009. Pour effectuer cette estimation, des hypothèses relatives au taux d'inflation et au taux de change US ont été faites pour actualiser le coût d'installation de cet équipement. Ces hypothèses ont surestimé le montant de l'estimation interne. En effet, les soumissions reçues sont en moyenne 24% plus basses que l'estimation interne.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec datée du 10 janvier 2017 ainsi que son autorisation valide de contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) avec sa soumission.

Bien que ce contrat ne soit pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP), l'adjudicataire recommandé possède une telle attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour l'installation d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration est de 203 593,07 \$, toutes taxes incluses, incluant un montant de 10 000 \$ pour les frais incidents, ou 185 907,61 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la

réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La perte opérationnelle des refroidisseurs à absorption (et de leur système de refroidissement) crée des problèmes d'échauffement des groupes motopompes et pourrait entraîner des arrêts partiels ou complets de la station de pompage.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: février 2017

Fin des travaux: mai 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-07

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2017-02-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-13



**Dossier # : 1171009001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université McGill précisant les termes et conditions relatifs au réaménagement des abords du portail Roddick dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne, autoriser la réception d'un revenu de 333 491,96 \$ provenant de l'Université McGill et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université McGill précisant les termes et conditions relatifs au réaménagement des abords du portail Roddick dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;
2. d'autoriser la réception d'un revenu maximal de 333 491,96 \$, taxes incluses, provenant de l'Université McGill pour ce réaménagement;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à affecter ce montant pour la réalisation du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces revenus relèvent de la compétence de la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-13 11:44

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171009001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université McGill précisant les termes et conditions relatifs au réaménagement des abords du portail Roddick dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne, autoriser la réception d'un revenu de 333 491,96 \$ provenant de l'Université McGill et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés. Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne» a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Sainte-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Place d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune;
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début des travaux	Fin des travaux
<p><u>Paquet A (tronçons 1 et 2; voir dossier décisionnel 1161009010)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Réhabilitation d'une conduite d'aqueduc principale.</li> <li>· Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU).</li> <li>· Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain.</li> <li>· Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes.</li> <li>· Reconstruction de chaussée.</li> <li>· Construction de lieux de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations.</li> <li>· Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine.</li> <li>· Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.</li> </ul>	Juill. 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet B (tronçons 3 et 4; voir dossier décisionnel 1161009008)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout).</li> <li>· Déplacement et reconstruction de RTU.</li> <li>· Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish.</li> <li>· Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain.</li> <li>· Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish, au sud de l'avenue du Docteur-Penfield.</li> <li>· Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes.</li> <li>· Reconstruction de chaussée.</li> <li>· Construction de lieux de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations.</li> <li>· Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine.</li> <li>· Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.</li> </ul>	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet C (tronçon 5; voir dossier décisionnel 1161009007)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout).</li> <li>· Déplacement et reconstruction de RTU.</li> <li>· Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain.</li> <li>· Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes.</li> <li>· Reconstruction de chaussée.</li> <li>· Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine.</li> <li>· Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.</li> </ul>	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet D - Partie 1 (tronçon 6; voir dossier décisionnel 1167334007)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Piétonnisation de la voie située à l'extrémité ouest de l'avenue McGill College (direction sud) de même qu'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie et sur les trottoirs.</li> </ul>	Nov. 2016	Mai 2017 (à l'exception de la plantation des annuelles en juin 2017)
<p><u>Paquet D - Partie 2 (tronçons 6 à 13; voir dossier décisionnel 1161009017)</u></p>	Mars 2017	Mai 2017

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Réalisation de travaux de planage et de resurfaçage de traverses piétonnières.</li> <li>· Ajout de mobilier et de plantations.</li> <li>· Ajout de marquage en lien avec l'implantation de deux traverses pour piétons en diagonale.</li> <li>· Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine.</li> <li>· Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes.</li> </ul>		
<u>Paquet E (tronçon 13; voir dossier décisionnel 1164956015)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Création d'une place en pavés de béton et de granit comprenant un massif de plantation.</li> <li>· Installation de mobilier urbain.</li> <li>· Installation de clous podotactiles afin de démarquer la place piétonne de la piste cyclable adjacente.</li> <li>· Implantation d'une installation commémorative.</li> </ul>	Sept. 2016	Mai 2017
<u>Paquet F (tronçon 5; voir dossier décisionnel 1161009018)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Réaménagement des abords du portail Roddick et de l'intersection McGill College/Sherbrooke (mise en place de pavés de béton, ajout de mobilier, réalisation de travaux de marquage).</li> </ul>	Mars 2017	Mai 2017

Entente prévue entre la Ville de Montréal et l'Université McGill

Dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », un concept d'aménagement a été développé en étroite collaboration avec l'Université McGill pour le réaménagement des abords du portail Roddick (voir plan de travaux en pièce jointe). Ce concept inclut des interventions sur les domaines public et privé.

Afin de faciliter la réalisation du chantier, l'ensemble des aménagements développés ont été intégrés dans le programme de travaux de la Ville (voir paquets C et F dans le tableau ci-dessus).

L'entente faisant l'objet du présent dossier couvre la réalisation de ces travaux de même que le remboursement à la Ville d'une partie de leurs coûts par l'Université.

Mentionnons finalement que :

- la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Montréal;
- le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0121 - 8 février 2017 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de voirie, de marquage et d'architecture du paysage dans l'avenue McGill College et les rues Sainte-Catherine, Place Phillips, de la Côte du Beaver Hall, du Square-Victoria, McGill et Place d'Youville. Dépense totale maximale de 542 890,41 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 461 890,41 \$ + incidences 81 000 \$). Appel d'offres public 329705 - 4 soumissionnaires.

CG16 0611 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier

construction) pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement dans l'avenue McGill College - Dépense totale maximale de 849 619,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6947 (2 soumissionnaires).

CE16 1454 - 14 septembre 2016 - Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'aménagement au « Seuil Fleuve », soit aux abords et du côté sud de la rue de la Commune, entre les rues de Callière et place Royale - Dépense totale maximale de 337 580,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6911 (3 soumissionnaires).

CG16 0428 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329703 (2 soumissionnaires)

CG16 0331 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soumissionnaires, dont 1 conforme)

CG16 0330 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soumissionnaire).

CG16 0313 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soumissionnaires).

CE16 0795 - 11 mai 2016 - Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15155 (3 soumissionnaires).

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires).

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements

concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet l'approbation d'une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université McGill précisant les termes et conditions relatifs au réaménagement des abords du portail Roddick dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ».

Précisons que cette entente porte sur la réalisation des principaux travaux suivants par la Ville de même que le remboursement d'une partie de leurs coûts par l'Université (voir rubrique « Aspects financiers ») :

### *Travaux réalisés sur la propriété de l'Université McGill*

- construction d'une fondation de béton dans la place semi-circulaire située devant le portail Roddick (cette fondation accueillera les pavés et les équipements prévus);
- pose de pavés de béton;
- installation de 2 bancs en granite, de 2 bollards hydrauliques, de 4 bollards fixes et de 16 projecteurs encastrés.

### *Travaux réalisés sur le domaine public*

- construction d'une fondation de béton dans les trottoirs permettant d'accueillir les pavés et les équipements prévus;
- pose de pavés de béton dans ces trottoirs;
- installation d'un banc en granite, de 2 projecteurs sur lampadaires et d'une caméra;
- déplacement d'un lampadaire;
- réalisation de travaux de marquage et de signalisation.

Le projet d'entente détaillé est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques.

## **JUSTIFICATION**

Le réaménagement des abords du portail Roddick vise à la fois la mise en valeur du portail, qui constitue un élément emblématique du patrimoine bâti de Montréal, et l'amélioration du confort et de l'expérience des piétons. Afin d'atteindre ces objectifs, et considérant la configuration du site, la réalisation d'interventions sur les domaines public et privé semble avantageuse.

L'entente faisant l'objet du présent dossier est requise afin de préciser les termes et conditions relatifs à la réalisation de ces interventions, incluant le remboursement d'une partie de leurs coûts pour l'Université.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses équivalant à l'entente avec l'Université McGill, soit une somme nette de 304 522,61 \$, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centre. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du SGPVMR.

En complément, mentionnons que l'Université McGill s'engage à rembourser à la Ville les coûts réels :

- de l'ensemble des travaux réalisés sur sa propriété;
- d'une partie des travaux réalisés sur le domaine public (voir Annexe 1 du protocole joint à l'intervention du Service des affaires juridiques).

Au total, un remboursement maximal de 333 491,96 \$, incluant les taxes applicables et 13 % de frais indirects, est prévu. Mentionnons que les frais indirects couvrent par exemple la surveillance des travaux, le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des contrats de construction.

Le détail des informations comptables et budgétaires est fourni dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation, par la Ville, de l'ensemble des interventions prévues aux abords du portail Roddick s'inscrit dans des perspectives :

- d'efficacité quant à la réalisation des travaux;
- de mise en valeur du patrimoine;
- d'amélioration du confort et de l'expérience des piétons.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux liés au présent dossier s'inscrivent dans un calendrier serré menant au parachèvement du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » en mai 2017. Afin de respecter cette échéance, les travaux de réaménagement des abords du portail Roddick doivent débuter dès le mois de mars 2017.

L'approbation de l'entente faisant l'objet du présent dossier est donc nécessaire dès le début de ce mois.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue spécifiquement en lien avec le présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le comité exécutif : 22 février 2017.

- Signature de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Université McGill : mars 2017.
- Début des travaux sur le terrain : mars 2017.
- Fin du chantier : mai 2017.
- Remboursement des coûts de la partie du projet à la Ville par l'Université McGill : 95% du montant dans les 60 jours suivant la réception provisoire des travaux et 5% dans les 60 jours suivant la réception finale des travaux.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Clément ARNAUD, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre D DAVID  
Contrôleur de projet  
et Louis-Philippe Charest, Chargé de projet

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-03

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-02-10





**Dossier # : 1175323001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville confie l'exploitation d'un stationnement tarifé à la compagnie Gestion 1001 Dominion Square inc., sis au 1199, rue Peel, à Montréal, d'une capacité approximative de 176 places, pour une durée d'un an, débutant le 1er février 2017, pour une recette totale de 273 000 \$, excluant les taxes. Bâtiment 781

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal confie l'exploitation d'un stationnement tarifé à la compagnie Gestion 1001 Dominion Square inc. sis au 1199, rue Peel, à Montréal, d'une capacité approximative de 176 places de stationnement, débutant le 1er février 2017, moyennant une recette totale de 273 000 \$ plus taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-10 16:02

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175323001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de bail par lequel la Ville confie l'exploitation d'un stationnement tarifé à la compagnie Gestion 1001 Dominion Square inc., sis au 1199, rue Peel, à Montréal, d'une capacité approximative de 176 places, pour une durée d'un an, débutant le 1er février 2017, pour une recette totale de 273 000 \$, excluant les taxes. Bâtiment 781

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 octobre 1985, la Ville a signé un bail sous seing privé aux termes duquel, la Ville loue des espaces à bureaux de M. Élias Malka, propriétaire de l'immeuble sis au 1010, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal. En vertu du bail, la Ville s'est engagée à construire un stationnement souterrain tarifé d'une capacité approximative de 176 places, sur le terrain adjacent appartenant à la Ville. Cette dernière a confié l'exploitation du stationnement tarifé à M. Malka , maintenant Gestion 1001 Dominion Square inc.. ( nommé « locataire») pour un terme de 30 ans. Le bail est venu à échéance le 31 janvier 2017.

Le stationnement souterrain est situé au coeur du centre-ville montréalais, à proximité du square Dorchester et de la Place du Canada, ce qui forme un ensemble patrimonial prestigieux et un lieu public d'une grande valeur symbolique. Le square Dorchester et la Place du Canada sont fréquentés par une grande population de travailleurs et de touristes et s'animent quotidiennement d'une intense activité économique et sociale.

En vertu de l'article 19.2 du bail intervenu en 1985 entre la Ville et M. Malka, il est prévu qu'à la fin du terme, l'exploitant du stationnement aura un droit de premier refus quant à l'exploitation du stationnement souterrain de la Ville, si celle-ci décide de ne pas l'exploiter elle-même.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a procédé à la rédaction d'un projet de bail, car le locataire a décidé d'exercer son droit de premier refus pour l'exploitation du stationnement tarifé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution 85 12839 - 26 août 1986 - projet de bail par lequel la Ville loue de M. Élias Malka des locaux sis au 1010, rue Sainte-Catherine Ouest, pour une période de 30 ans, se terminant au 31 janvier 2017. La Ville s'engageait à construire un stationnement étagé sur la propriété adjacente, propriété de la Ville et pour lequel la Ville reçoit une recette initiale de 90 000 \$.

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville confie l'exploitation du stationnement tarifé à la compagnie Gestion Dominion 1001 Square inc., d'une capacité approximative de 176 places, sis au 1199, rue Peel, à Montréal, sur les parties des lots 1 340 248 et 1 515 618 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un terme d'une année, débutant le 1<sup>er</sup> février 2017, pour une recette totale de 273 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions stipulés au présent bail. La Ville a demandé au locataire de s'assurer que le stationnement soit pour les fins d'usage à court terme, afin de maximiser les places de stationnement. Actuellement, le taux de fréquentation est très élevé.

Également, le SGPI évalue actuellement, la possibilité de démolir l'espace d'entreposage qui est situé à l'intérieur du stationnement souterrain afin de permettre d'augmenter le nombre de places de stationnement disponibles. Un sommaire décisionnel sera présenté ultérieurement à cet effet.

## JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec la présente et a conclu un bail avec le locataire. Le loyer annuel a été augmenté significativement soit de 165 486 \$ à 273 000 \$, plus taxes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici les recettes prévues pour un terme d'une année, commençant le 1<sup>er</sup> février 2017 et se terminant au 31 janvier 2018 inclusivement.

	Recettes annuelles 1 <sup>er</sup> février au 31 janvier 2016/2017	Recettes annuelles 1 <sup>er</sup> février au 31 décembre 2017	Recettes 1 <sup>er</sup> au 31 janvier 2018	Total
Recette de loyer	165 486,00 \$	250 250,00 \$	22 750,00 \$	273 000,00 \$
TPS (5 %)	N/A	12 512,50 \$	1 137,50 \$	13 650,00 \$
TVQ (9,975 %)	N/A	24 962,44 \$	2 269,31 \$	27 231,75 \$
Recette Totale	165 486,00 \$	287 724,94 \$	26 156,81 \$	313 881,75 \$

À noter que les taxes de vente seront dorénavant payables selon l'encadrement administratif C-RF-SFIN-P-16-005, article 4.3.2 fourniture d'immeubles :

« La vente ou la location d'un immeuble par une municipalité est maintenant généralement taxable dans le régime de la T.P.S. et de la T.V.Q. pour tous les nouveaux contrats.

Cependant, la fourniture peut être exonérée dans le régime de la T.V.Q. si la convention a été conclue avant le 3 décembre 2013 et peut être exonérée dans le régime de la T.P.S. si la convention a été conclue avant le 9 mars 2004.

Il est à noter qu'un renouvellement est considéré comme un nouveau bail. Il faut donc vérifier la date de signature du bail ou du renouvellement pour déterminer si la Ville doit percevoir la T.P.S. ou la T.V.Q.»

Le locataire assumera les frais d'exploitation et les taxes foncières du stationnement souterrain.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus de l'administration d'entériner le bail, la Ville subira une perte de revenu de 273 000 \$.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE Février 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAÏME)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Gilles DUFORT, Service de la mise en valeur du territoire  
Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Marc LABELLE, 25 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine D'ASTOUS

**ENDOSSÉ PAR**

Francine FORTIN

Le : 2017-01-24

Conseillère en Immobilier

Directrice des transactions immobilières et de  
la sécurité

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-02-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-09



**Dossier # : 1176367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 224 381 \$, aux 56 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2017

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 224 381 \$, aux 56 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant et le projet indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2017;

ARRONDISSEMENT	ORGANISME	PROJET	SOUTIEN 2017
Ahuntsic - Cartierville	<b>Alchimies, Créations et cultures</b>	Des racines et des ailes	<b>5 000 \$</b>
	<b>Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants</b>	Inclusion, entre-nous on s'en parle	<b>4 861 \$</b>
	<b>Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville</b>	Les réfugiés syriens, un an plus tard	<b>4 000 \$</b>
	<b>Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes</b>	Carnet de voyage à quatre mains	<b>4 000 \$</b>
	<b>Centre de Services et d'intégration des minorités culturelles (C.S.I.M.C.)</b>	Agir Ensemble	<b>4 250 \$</b>
	<b>RePère, relation d'entraide pour une paternité renouvelée</b>	Les Pères d'ici et d'ailleurs en action	<b>4 250 \$</b>

<b>Anjou</b>	<b>Carrefour Solidarité Anjou</b>	Journée Famille-Immigration -Santé mentale	<b>1 786 \$</b>
<b>Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce</b>	<b>À deux mains</b>	J2K célèbre la diversité	<b>4 000 \$</b>
	<b>Association des parents de Côte-des-Neiges</b>	Contes de chez nous	<b>3 750 \$</b>
	<b>Association pour le Développement Jeunesse de Loyola</b>	Forum jeunesse "Aussi chez nous"	<b>5 000 \$</b>
	<b>Association Yemba du Canada</b>	Journée de rapprochement interculturel intergénérationnel NDG-CDN, édition 2017 (tournoi de soccer)	<b>3 750 \$</b>
	<b>Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce</b>	Intervenants communautaires scolaires - ICS - à NDG	<b>5 000 \$</b>
	<b>Le Centre de ressources de la communauté noire</b>	DARE (Denouncing All Racial Elements)	<b>2 812 \$</b>
	<b>Communauté Sépharade unifiée du Québec</b>	Partage d'expérience entre communauté juive et musulmane II	<b>3 750 \$</b>
	<b>Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges</b>	Cérémonie de bienvenue pour les nouveaux résidents	<b>3 500 \$</b>
	<b>Dépôt alimentaire NDG</b>	Célébrer notre diversité - Ateliers de cuisine culturelle	<b>3 750 \$</b>
	<b>Femmes du monde à Côte-des-Neiges</b>	Réalité de l'immigration et de l'interculturalisme à Montréal	<b>5 000 \$</b>
	<b>La ligue des Noirs du Québec</b>	Faire connaître la route de l'esclavage pour lutter contre le racisme et la discrimination	<b>4 250 \$</b>
	<b>PROMIS (Promotion-Intégration-Société Nouvelle)</b>	Montréal en familles interculturelles, c'est Promis	<b>4 000 \$</b>
<b>Le Plateau Mont-Royal</b>	<b>Association récréative Milton-Parc</b>	Le rapprochement interculturel par des échanges linguistiques en plein air à Montréal	<b>4 250 \$</b>
	<b>Association récréative Milton-Parc</b>	Un repas de bienvenue	<b>3 774 \$</b>
	<b>Cuisines collectives du Grand Plateau</b>	Cuisine du monde (ateliers de cuisine avec les enfants des Habitations à loyer modique (HLM))	<b>3 750 \$</b>
	<b>Mise au jeu Montréal, Animation théâtrale et dynamique de groupe</b>	Par toutes	<b>5 000 \$</b>
	<b>Racine Croisée solidarité SAWA</b>	Leaders et personnalités sous toutes ses formes	<b>3 375 \$</b>
	<b>Société de développement communautaire de Montréal, (SODECM)</b>	150 conversations en marche	<b>3 750 \$</b>

<b>Le Sud-ouest</b>	<b>Atelier 850</b>	Cours de Cuisine-Découverte	<b>3 750 \$</b>
	<b>Alphabétisation Québec</b>	Ne jugez pas un livre à sa couverture	<b>3 750 \$</b>
	<b>Mamies Immigrantes pour le développement et l'intégration (M.I.D.I.)</b>	Le bien-vivre collectif (théâtre forum)	<b>4 000 \$</b>
<b>Mercier - Hochelaga-Maisonneuve</b>	<b>Escale Famille le Triolet</b>	Mercier-Ouest découvre le Monde	<b>3 750 \$</b>
	<b>Gai Écoute inc.</b>	Panels sur des enjeux LGBT	<b>4 144 \$</b>
<b>Montréal-Nord</b>	<b>Programme Horizon Jeunesse</b>	Rencontres autour d'une table	<b>3 920 \$</b>
<b>Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles</b>	<b>Initiative 1-2-3 Go! Rivière-des-Prairies</b>	N/A	<b>3 560 \$</b>
<b>Rosemont - La Petite-Patrie</b>	<b>Collectif des femmes immigrantes du Québec</b>	Femmes immigrantes et québécoises de Montréal : je partage mes valeurs, j'écoute celles de l'autre et je construis	<b>5 000 \$</b>
	<b>Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée</b>	Impro : Interculturellement vôtre (le français dans toutes ses expressions)	<b>5 000 \$</b>
<b>Saint-Laurent</b>	<b>Centre des femmes de Saint-Laurent Inc.</b>	Les robes de papier «Parcours entrelacés»	<b>3 750 \$</b>
	<b>CRABE (Centre de recherche et d'action pour le bien-être environnemental)</b>	Érablière Urbaine de Saint-Laurent	<b>4 000 \$</b>
<b>Saint-Léonard</b>	<b>Mains Utiles</b>	Matinées de métissage culturel	<b>2 813 \$</b>
	<b>Maison de Jeunes de Saint-Léonard</b>	Partageons ensemble	<b>3 484 \$</b>
	<b>Regroupement interculturel Saint-Léonard</b>	Inclusion-Diversité-Engagement	<b>4 000 \$</b>
<b>Ville-Marie</b>	<b>Rencontres-cuisines</b>	Cuisine de Francisation	<b>4 000 \$</b>
	<b>Carrefour de ressources en interculturel</b>	Espaces de rencontres interculturelles, ludiques et de bonnes rumeurs	<b>4 500 \$</b>
	<b>Centre de ressources de la Troisième Avenue</b>	Conversation publique 2017. Pour une école publique forte de sa diversité	<b>4 250 \$</b>
	<b>Le Centre International de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)</b>	375 années de présence des Noirs à Montréal	<b>4 000 \$</b>
	<b>Fierté Montréal</b>	Agent de liaison pour Fierté Montréal 2017	<b>4 000 \$</b>
	<b>FEEJAD (Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes Adultes)</b>	Projet d'inclusion sociale des familles des HJM dans une perspective de lutte à la discrimination	<b>2 813 \$</b>
	<b>Fondation Ressources-Jeunesse</b>	L'interculturel et moi	<b>3 206 \$</b>



<b>Villeray - St-Michel - Parc- Extension</b>	<b>Les YMCA du Québec</b>	Cuisines culturelles	<b>3 712 \$</b>
	<b>Opération Placement Jeunesse inc.</b>	Au-delà de nos différences	<b>4 000 \$</b>
	<b>Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal</b>	Ateliers interculturels sur la gestion des matières résiduelles	<b>4 000 \$</b>
	<b>Afrique au Féminin</b>	Femmes au quotidien	<b>3 656 \$</b>
	<b>Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)</b>	Dictionnaire biographique d'une nouvelle génération de minorités visibles	<b>4 250 \$</b>
	<b>Le Bureau de consultation-jeunesse Inc.</b>	Contre le racisme et la discrimination dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : À VOIX LEVÉES	<b>5 000 \$</b>
	<b>Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray</b>	Rendez-vous interculturel Villeray 2017	<b>4 250 \$</b>
	<b>Forum des citoyens aînés de Montréal</b>	Passerelle interculturelle pour les aînés de la région de Montréal 2017	<b>3 040 \$</b>
	<b>Himalaya Séniors du Québec</b>	Society with free souls - Without discrimination and racism	<b>2 625 \$</b>
	<b>Mon resto Saint-Michel</b>	Cafés-Rencontres multiculturels	<b>2 550 \$</b>
	<b>Trans-Art 2000</b>	Mon Quartier en couleur	<b>5 000 \$</b>

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-10 16:26

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176367001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 224 381 \$, aux 56 organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Programme Montréal Interculturel (PMI), qui existe depuis 2003, a pour objectif général de favoriser le développement des relations interculturelles harmonieuses entre les Montréalaises et les Montréalais. Les actions proposées doivent :

- Encourager une meilleure compréhension entre les cultures dans le respect des droits de la personne et des valeurs démocratiques;
- Sensibiliser les citoyens et citoyennes de Montréal en matière d'ouverture à la diversité ethnoculturelle, de lutte contre le racisme et toute autre forme de discrimination.

Depuis 2013, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) utilise de nouvelles balises et de nouveaux encadrements approuvés par les instances qui sont contenus dans le Guide pratique annexé en « Pièces jointes » au dossier.

À titre indicatif, voici quelques données statistiques concernant le nombre de demandes reçues et de projets soutenus depuis 2015:

- En 2015, 60 projets étaient acceptés sur les 79 déposés;
- En 2016, 78 projets étaient acceptés sur les 103 déposés;
- En 2017, 57 projets ont été retenus à la suite d'une analyse préliminaire et des recommandations du jury de sélection sur les 75 déposés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE16 0490 – 30 mars 2016**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 222 453 \$ aux 78 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2016

**CE15 0915 – 13 mai 2015**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 486,64 \$ aux 60 organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2015

**CE14 0339 – 12 mars 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438 \$, aux 36 organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) - 2014

**CE13 0007 – 9 janvier 2013**

Approuver le projet de Programme Montréal Interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE)

**DESCRIPTION**

L'appel de projets en regard du PMI, effectué auprès d'organismes œuvrant dans le domaine a eu lieu du 26 septembre au 4 novembre 2016, a permis de recevoir 75 propositions de projet. Suite à la première étape de validation, 69 projets ont été jugés admissibles et retenus pour analyse. Ces 69 projets ont été analysés par un jury, sur une échelle de 100 %, et selon quatre grands ensembles de critères se répartissant comme suit :

- Gouvernance de l'organisme demandeur (30 %) : mission de l'OBNL en lien avec l'objectif du PMI, siège social de l'OBNL sur le territoire de la Ville de Montréal, saine situation générale de l'OBNL (capacité de gestion, équilibre de la situation financière), qualité des réalisations antérieures en relations interculturelles;
- Projet ou contenu de l'initiative (45 %) : pertinence de la problématique, contexte, objectifs s'inscrivant dans le cadre PMI, pertinence des activités, clientèles ciblées, faisabilité;
- Rayonnement de l'initiative (5 %) : plan de communication; et
- Effets structurants de l'initiative (20 %) : implication de partenaires, réalisations avec effet durable à moyen terme.

Un jury composé de trois personnes regroupait le conseiller en développement communautaire de l'arrondissement Villeray – St-Michel – Parc-Extension et deux consultants externes reconnus pour leur expertise dans le domaine interculturel, leur bonne connaissance du milieu communautaire et institutionnel montréalais et leur expérience dans la gestion de projets d'intervention sociale. La coordinatrice du programme et une agente de recherche du SDSS les ont accompagnés dans ce processus.

Selon les recommandations du jury, 31 nouveaux organismes pourraient recevoir un soutien financier en 2017 dans le cadre de ce programme, et ce, sous réserve de l'acceptation du comité exécutif.

**JUSTIFICATION**

Les soutiens financiers accordés aux organismes permettent la réalisation de projets novateurs ou d'activités de consolidation en matière d'ouverture à la diversité ethnoculturelle, de lutte contre le racisme et toute autre forme de discrimination.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 224 381 \$, est prévu au budget du SDSS dans le cadre du PMI. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le tableau en « Pièces jointes » illustre la distribution du soutien financier totalisant la somme de 224 381 \$, aux 56 organismes pour les 57 projets retenus.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets retenus dans ce programme permettent de développer des liens de solidarité et d'augmenter la convivialité entre les citoyennes et les citoyens au sein des quartiers en plus de sensibiliser les Montréalaises et les Montréalais aux effets négatifs du racisme et de la discrimination.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le PMI permet l'émergence de nouvelles initiatives dans le domaine des relations interculturelles, et ce, dans une perspective de lutte contre la discrimination raciale. Ce programme vise à appuyer des projets et des actions structurantes ayant un impact sur la population montréalaise à l'échelle locale et métropolitaine, à court et moyen terme. De plus, il soutient des organismes dont la capacité de gestion et de mobilisation est reconnue par la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au Protocole de communication annexé en « Pièces jointes ».

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Février 2016** Présentation au comité exécutif pour approbation

**Mars 2016** Envoi des lettres d'acceptation ou de refus, le cas échéant, aux organismes et émission des chèques

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TAILLON  
Conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-31

Nadia BASTIEN  
c/d diversité sociale

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et sports

**Tél :** 514-872-6133

**Approuvé le :** 2017-02-10

CE : 20.010  
2017/02/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1160881003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ à Printemps numérique afin de supporter la mise en oeuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Augmenter la base budgétaire du Service du développement économique de 225 000 \$ pour l'année 2018/ Approuver un projet d'entente à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 475 000 \$ à *Printemps numérique* afin de supporter la mise en oeuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget régulier du Service du développement économique et l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;
4. d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-10 16:03

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160881003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ à Printemps numérique afin de supporter la mise en oeuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Augmenter la base budgétaire du Service du développement économique de 225 000 \$ pour l'année 2018/ Approuver un projet d'entente à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fruit d'un effort collectif sans précédent, le Printemps numérique œuvre au développement et à la promotion de la créativité numérique montréalaise. Il permet d'initier un large public aux œuvres des créateurs numériques et d'attirer une clientèle internationale grâce à l'ampleur et la diversité de sa programmation. Cette grande initiative renforce le positionnement de Montréal comme capitale créative, favorise les pratiques émergentes et inédites, et encourage les collaborations en mettant en lien les milieux qui l'animent, soit ceux de la création, de la culture, de la production, de la diffusion, de la recherche, de l'industrie, du tourisme et des institutions, telles que les musées et les universités. Le Printemps numérique favorise l'essor des créateurs, des producteurs et des diffuseurs, ici et à l'international. Son calendrier comprend une variété d'activités : conférences sur l'industrie des effets visuels, du jeu vidéo et de la réalité virtuelle et augmentée, festival, événements de musique électronique et d'arts numériques, espaces interactifs, performances visuelles, expériences immersives, productions 3D, visites de studios, projections et installations publiques.

Devenu un OBNL, afin d'assurer sa pérennité et son autonomie, le Printemps numérique joint à sa mission des maillages entre les arts et l'industrie du numérique, entre les créateurs du numérique et le milieu des affaires et la mise en valeur de la relève. Un moyen supplémentaire pour assurer le maintien et l'essor de cette effervescence qui fait de Montréal une capitale mondiale de la créativité numérique.

Montréal se démarque dans trois secteurs. Elle est la capitale nord-américaine en arts numériques, la 3e ville au monde pour la production de jeux vidéo, la 4e ville en importance pour l'industrie des effets visuels et une ville incontournable en projections et installations interactives et immersives dans l'espace public. La créativité numérique joue un rôle stratégique indéniable à Montréal. C'est un moteur de développement de premier ordre.

Suite à la fermeture de la CRÉ, imposée par la Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, l'OBNL Printemps numérique fut créé en juin 2015



pour poursuivre les activités. Un conseil d'administration a été mis en place.

Le Service du développement économique a financé le Printemps numérique pour un montant de 250 000 \$ en 2016 pour permettre de poursuivre ses activités. Les faits saillants du bilan des activités de 2016 du Printemps numérique sont :

- 90 jours de créativité numérique
- un total d'un demi-million de participants
- 269 partenaires
- 282 activités
- un lancement au Musée McCord avec 1100 personnes
- 605 participants aux Vendredis numériques
- 5 laboratoires de recherche et de création par des artistes numériques au sein d'entreprises
- 5 prototypes de jeux vidéo créés en 48 heures par des étudiants
- une cartographie numérique des corridors verts montréalais, qui servira notamment à planter des milliers d'arbres
- 11 projets créatifs par une cinquantaine d'étudiants, en réponse à des défis d'innovation de six grandes entreprises
- un dôme de light painting testé par plus de 1000 visiteurs
- 16 700 abonnés Facebook
- 397 entrevues et mentions dans les médias locaux et internationaux
- production d'une étude sur la créativité numérique en collaboration avec MITACS

L'OBNL s'est consolidé; un conseil d'administration de haut calibre a été constitué. Ce dernier a piloté la production d'un plan stratégique 2017-2019 réalisé par Price Waterhouse Coopers. Devant ces résultats positifs, Printemps numérique a déposé auprès de l'administration municipale une demande de contribution financière de l'ordre de 250 000 \$ sur 3 ans, pour un total de 750 000 \$. Après analyse, il est proposé de lui accorder 250 000 \$ en 2017 et 225 000 \$ en 2018 pour un total de 475 000 \$.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG120369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CE 121131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la ville de 175M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025

CE110975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017

CM 160103 - 25 janvier 2016 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à Printemps numérique pour la réalisation de la programmation 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec

### **DESCRIPTION**

Le Printemps numérique est un événement récurrent qui se tient du 21 mars au 21 juin à Montréal. Artistes du numérique, producteurs et diffuseurs, entreprises du jeu vidéo et des effets visuels, milieu scientifique, médias et intervenants institutionnels de tous ordres, tels que les musées et les universités, regroupent leurs activités sous une bannière commune afin de d'obtenir un plus grand impact de leurs initiatives auprès de la population.

Le Printemps numérique est une plateforme qui rassemble, amplifie, rend visible, lie et promeut le travail des différents acteurs de la créativité numérique. Plus spécifiquement, cette plateforme permet de mettre en scène et présenter en vitrine les propositions existantes en créativité numérique, notamment en consolidant dans un calendrier commun les activités qui ont cours au printemps et en mettant en œuvre une vaste campagne de promotion des activités.

Le plan stratégique développé par Price Waterhouse sous la supervision du nouveau conseil d'administration de Printemps numérique identifie la mission suivante de l'organisme : Promouvoir Montréal comme capitale de la créativité numérique.

La vision proposée : Faire du Printemps Numérique le rendez-vous phare de la créativité numérique à Montréal.

Le Printemps numérique a pour mission de favoriser l'essor des créateurs, des producteurs et des diffuseurs du secteur numérique, ici et à l'international. Il poursuit les objectifs suivants :

- décupler la visibilité et la notoriété des acteurs créatifs par la création d'outils, de méthodologies de promotion;
- accroître la notoriété de Montréal comme capitale mondiale de la créativité numérique;
- récolter, analyser et restituer des données stratégiques liées à la créativité numérique (veille stratégique);
- développer des synergies entre les entrepreneurs en général, ceux de l'industrie numérique et les créateurs;
- faciliter l'arrimage entre les événements et les interventions avec les intérêts des différents acteurs numériques afin de promouvoir le développement économique du secteur;
- développer des initiatives structurantes pour accompagner la croissance numérique;
- développer des outils et des mécanismes de maillage pour les acteurs de la créativité numérique;
- intéresser le grand public à la créativité numérique afin d'obtenir un bassin suffisant d'amateurs pour générer une plus grande relève pour les entreprises du secteur du numérique;
- contribuer à l'activité touristique montréalaise
- favoriser le développement d'une culture numérique et la mise en place d'outils de médiation culturelle.

La programmation spécifique à l'entente entre la Ville et le PN en 2017 comprend :

- campagne de promotion dans les grands médias, les médias sociaux et à l'international;
- organisation d'un lancement du Printemps numérique 2017 au musée McCord avec plus de 1000 invités;
- organisation de 6 événements "#Intersections" (anciennement appelés les "vendredis numériques") permettant de susciter des échanges et de faire progresser la réflexion sur divers défis à relever, aider les entreprises à identifier des solutions aux problèmes qu'elles rencontrent, provoquer des jumelages et le développement des relations d'affaires, favoriser le développement des compétences, etc.;
- réalisation d'un DigiCamp sous le thème : "Soutenir la transformation numérique du secteur manufacturier". Il s'agit de compétitions d'équipes multidisciplinaires qui proposent des solutions aux problématiques d'entreprises;
- réalisation d'un "Game Jam Battle" en collaboration avec la Guilde des développeurs de jeux vidéo du Québec. Des équipes de jeunes étudiants, encadrés par des professionnels de l'industrie des jeux vidéo, ont 48 heures pour concevoir et produire un jeu vidéo. Cette compétition se réalise en collaboration avec 7 institutions québécoises et les entreprises de jeux vidéo de Montréal;
- développement d'une plate forme numérique présentant l'écosystème numérique,

promotion des acteurs montréalais, entrepôt de données sur la créativité numérique, analyse et restitution des données auprès de la communauté montréalaise;

- mise en place d'un passeport numérique permettant aux participants de suivre un parcours thématique avec des avantages exclusifs;
- grâce à une invitation de la Belgique, le Printemps numérique compte identifier un projet pilote en partenariat avec Bordeaux en France et Bruxelles en Belgique afin de développer un projet commun.

### **Printemps numérique 2017-2018 – Budget prévisionnel**

<b>Dépenses</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total</b>
Administration et ressources humaines	<b>251 000 \$</b>	<b>310 000 \$</b>	<b>561 000 \$</b>
Promotion et communication	<b>290 000 \$</b>	<b>394 000 \$</b>	<b>684 000 \$</b>
Campagne de relations médias	<b>75 000 \$</b>	<b>80 000 \$</b>	<b>155 000 \$</b>
Événements de lancement et de clôture	<b>44 000 \$</b>	<b>47 000 \$</b>	<b>91 000 \$</b>
Programmation	<b>160 000 \$</b>	<b>180 000 \$</b>	<b>340 000 \$</b>
Développement de la plateforme numérique	<b>150 000 \$</b>	-	<b>150 000 \$</b>
Vigie stratégique	<b>100 000 \$</b>	<b>168 000 \$</b>	<b>268 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>1 070 000 \$</b>	<b>1 179 000 \$</b>	<b>2 249 000 \$</b>
<b>Financement</b>			
Ville de Montréal	<b>250 000 \$</b>	<b>225 000 \$</b>	<b>475 000 \$</b>
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	<b>200 000 \$</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>400 000 \$</b>
Partenaires privés (commandites)	<b>380 000 \$</b>	<b>430 000 \$</b>	<b>810 000 \$</b>
Autres partenaires (Fonds jeunesse gouv. du Québec, DEC et autres)	<b>220 000 \$</b>	<b>306 000 \$</b>	<b>526 000 \$</b>
Tourisme Montréal	<b>20 000 \$</b>	<b>30 000 \$</b>	<b>50 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>1 070 000 \$</b>	<b>1 191 000 \$</b>	<b>2 261 000 \$</b>

La contribution directe de la Ville à l'événement serait de 250 000 \$ la première année, 225 000 \$ la deuxième année, pour un total de 475 000 \$.

En 2017, le financement offert par la Ville représenterait 23 % du financement total du projet alors que le financement privé représenterait 36% du budget de l'édition.

L'entente prévoit que la contribution serait versée en deux (2) versements, soit 200 000 \$ dans les trente jours suivant la signature de l'entente, puis 50 000 \$ dans les soixante jours suivant la présentation au directeur du Service du développement économique du bilan annuel de la réalisation du projet (1<sup>er</sup> septembre 2017). Par la suite, le promoteur devra soumettre un autre plan d'action pour l'année suivante au directeur du Service de développement économique, puis un autre bilan annuel de la réalisation du projet.

### **JUSTIFICATION**

La contribution à *Printemps numérique* s'inscrit dans le soutien que la Ville accorde déjà au milieu de la créativité numérique (Regroupement des producteurs multimédias, Société des

Arts technologique, Sommet international des jeux vidéo, Partenariat du quartier des Spectacles, etc.).

La programmation *Printemps numérique* permet de consolider Montréal comme capitale de la créativité numérique. Elle permet un meilleur ancrage des industries avec le milieu de la créativité numérique. Ainsi, les industries innovent et deviennent davantage compétitives à l'échelle internationale. Cet événement développe l'attrait de Montréal pour de nouvelles startups et attire de grandes entreprises. Aussi, les nouvelles activités de la programmation permettront d'accélérer les processus d'innovation au sein des entreprises, de trouver des solutions numériques aux obstacles de croissance de ces dernières. Par ailleurs, la tenue du *Printemps numérique* contribue à renforcer le statut de Montréal métropole culturelle et permet un maillage entre les artistes et l'industrie.

Il s'agit d'un projet qui contribue aussi au rayonnement de Montréal à l'international, notamment en renforçant son image de ville de savoir, de créativité et d'innovation.

A noter également que le gouvernement du Québec a reconnu le Printemps numérique comme partenaire privilégié pour mettre en action la stratégie jeunesse "volet numérique" pour tout le Québec.

Compte tenu de tous ces facteurs, il est important de consolider cet organisme sur un horizon de 2 ans pour lui permettre de mener à bien son plan stratégique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 475 000 \$. En 2017, les crédits nécessaires sont prévus à l'enveloppe de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour 150 000 \$ ainsi qu'au budget du Service du développement économique pour 100 000 \$. Pour l'année 2018, un ajustement à la base budgétaire du Service du développement économique de 225 000 \$ est requis.

<b>Année</b>	<b>Somme</b>	<b>Source budgétaire</b>
2017	250 000 \$	Budget SDÉ et Enveloppe de 175 M\$
2018	225 000 \$	Budget SDÉ - Ajustement budgétaire requis

Cette dépense serait entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*Printemps numérique* promeut les bonnes pratiques de développement durable au sein des entreprises et des partenaires.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cet événement consolide Montréal comme capitale de la créativité numérique en Amérique du Nord. Il permet de faire rayonner Montréal à l'échelle internationale, facilite l'attraction des meilleurs talents créatifs de la planète et des entreprises majeures du numérique, en plus de stimuler des projets de recherches.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce projet est financé dans le cadre de l'entente de 175 M\$; toutes les communications et les actions donnant de la visibilité devront se conformer aux dispositions de l'entente. Une

opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications de la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Lancement de la programmation 2017 : 15 mars 2017
- Lancement de la première version de la plateforme numérique : 21 mars 2017
- Lancement de la version bêta du passeport numérique : 21 mars 2017
- Soirée de lancement de la 4e édition du Printemps numérique : 30 mars 2017
- DigiCamp : 12 au 14 mai 2017
- Game Jam : 12 au 14 mai 2017
- #Intersections: Big Data & e-gouvernance : 6 juin 2017
- Soirée de clôture de la 4e édition du Printemps numérique : 21 juin 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture

Lecture :

Suzanne LAVERDIÈRE, 10 janvier 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LABELLE  
Commissaire développement économique-  
Innovation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2017-01-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Alain HOUDE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1908  
**Approuvé le :** 2017-01-27



**Dossier # : 1166678003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Engagement à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé sur le côté nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-André et Saint-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en faveur de l'organisme Dianova Québec, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville.

Je recommande :

- Que le comité exécutif s'engage à recommander aux instances décisionnelles compétentes de la Ville la vente d'un terrain municipal situé sur le côté nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-André et Saint-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, composé des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 546 m<sup>2</sup>, en faveur de l'organisme Dianova Québec pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville (CE02 0095).

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-10 16:02

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166678003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Engagement à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé sur le côté nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-André et Saint-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en faveur de l'organisme Dianova Québec, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour objet de confirmer la disponibilité de l'emplacement municipal situé du côté nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-André et Saint-Timothée dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à l'OBNL Dianova Québec (l'«OBNL») qui y réalisera un projet d'environ 25 logements sociaux et communautaires avec soutien, pour personnes seules. Cet emplacement municipal est constitué de quatre (4) lots, soit 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047, du cadastre du Québec, totalisant 546 m<sup>2</sup>.

La Ville, qui était déjà propriétaire des lots 1 182 460 et 4 258 046, a acquis les lots 1 182 458 et 4 258 047, le 20 mai 2016, à la demande de l'arrondissement de Ville-Marie pour des fins de logements sociaux et communautaires.

La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire souhaite que le comité exécutif s'engage à recommander aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, de vendre à l'organisme Dianova Québec cet emplacement municipal, sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (la « SHQ ») et de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville (CE02 0095)* . La



Direction de l'habitation est mandataire de la SHQ pour la gestion de ce programme sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Toutefois, s'il advenait que la Ville de Montréal retienne un autre programme d'habitation sociale que le programme AccèsLogis de la SHQ, et que c'est sous cet autre programme que le projet reçoive ses subventions, le projet devra en respecter toutes les exigences prescrites afin que la Ville de Montréal puisse lui vendre le terrain.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0124 [25 février 2016] à l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André (lots 1 182 458 et 4 258 047), dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables/ Approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables pour la démolition du bâtiment et la réhabilitation des sols.

CE07 0016 [10 janvier 2007] à l'effet d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté du Chef du Québec (Ministre des Transports), un terrain d'une superficie de 40,3 m<sup>2</sup>, situé au nord de la rue Viger, à l'ouest de la rue St-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 288 646 du cadastre du Québec (actuellement connu sous les numéros de lots 4 258 046 et 4 258 047), pour la somme de 2 900 \$, plus les taxes applicables et approuver, le cas échéant, la vente éventuelle d'une partie du lot 1 288 646 du cadastre du Québec (actuellement connu sous le numéro de lot 4 258 047), au propriétaire du lot 1 182 458 pour un montant égal ou supérieur à 72,01 \$/m<sup>2</sup>, plus les taxes applicables, cette partie correspondant à la lisière de terrain qui est riveraine à la totalité de la limite sud-est du lot 1 182 458 du cadastre du Québec (à noter que cette transaction a été complétée le 2 juillet 2010 entre la Ville et Mme Jacqueline Panneton pour la somme totale de 650 \$, représentant une valeur de 75 \$/m<sup>2</sup>).

CE02 0095 [2 février 2002] à l'effet d'approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* à mettre en contribution dans le cadre de l'opération.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour objectif de confirmer la disponibilité de l'emplacement municipal situé du côté nord de l'avenue Viger entre les rues Saint-André et Saint-Timothée dans l'arrondissement de Ville-Marie, soit les lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, en vue de sa vente ultérieure en faveur de l'OBNL pour la réalisation d'environ 25 logements sociaux et communautaires avec soutien, pour personnes seules.

Une partie du terrain est actuellement occupée par un bâtiment en mauvais état qui sera démoli par la Ville. L'OBNL s'occupera toutefois des travaux de réhabilitation des sols.

## **JUSTIFICATION**

La confirmation de la disponibilité de cet emplacement municipal en faveur de l'OBNL est requise afin de poursuivre le processus d'engagement des subventions conformément aux exigences du programme AccèsLogis. Cette confirmation permettra à cette dernière de compléter le concept architectural de son projet et d'amorcer le processus d'approbation du projet en arrondissement. Par la suite, un appel d'offres publics sera lancé pour choisir un entrepreneur en construction, ce qui permettra de confirmer la viabilité financière du projet et d'obtenir l'engagement définitif de la subvention. Une fois la subvention obtenue, l'OBNL pourra acquérir le terrain de la Ville pour la réalisation de son projet.

L'arrondissement de Ville-Marie et le Service de la gestion et de la planification immobilière (le «SGPI») ont été informés de ce projet et ont signifié leur accord.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets requis pour la réalisation de ce projet sont prévus dans le cadre du programme AccèsLogis et ont déjà été réservés par la Direction de l'habitation.

Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 3 du programme AccèsLogis. Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires*, le prix de vente du terrain est dans ce cas fixé à 50 % de la valeur marchande, avec un plafond de 5 000 \$ par logement. De ce prix sont déduits, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de réhabilitation et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables, et, ainsi la mixité sociale qui est un élément d'un développement urbain durable. Ce projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La confirmation de la disponibilité du terrain permettra de poursuivre la planification du projet par l'OBNL et, à terme, la réalisation d'un projet d'environ 25 logements sociaux et communautaires avec soutien, pour personnes seules.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Conseil d'administration de l'OBNL Dianova Québec sera informé de la décision du comité exécutif. Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, le cas échéant, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis, lequel prévoit notamment que les communiqués émis doivent être préalablement approuvés par la Ville et à la SHQ.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Engagement conditionnel de la subvention - été 2016 (aucune subvention versée)
- Engagement définitif de la subvention - automne 2017
- Acquisition du terrain - automne 2017
- Mise en chantier - automne 2017
- Occupation - automne 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Francine FORTIN, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Francine FORTIN, 2 juin 2016  
Jean-François MORIN, 25 mai 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-03

Lucie BÉDARD\_URB  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marianne CLOUTIER  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-10

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2017-02-10



**Dossier # : 1177462001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Modifier la répartition des contributions budgétaires pour la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont — La Petite-Patrie, en accord avec la nouvelle structure de financement des projets dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC).

Il est recommandé :

1. de modifier la répartition des contributions budgétaires pour la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont — La Petite-Patrie, en accord avec la nouvelle structure de financement des projets dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-07 12:57

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177462001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Division RAC
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Modifier la répartition des contributions budgétaires pour la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont — La Petite-Patrie, en accord avec la nouvelle structure de financement des projets dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 de l'Entente MCC-Ville sur le développement culturel de Montréal.

Le 3 juin 2015 (CE15 1099), le comité exécutif autorisait la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, au coût de 1 953 593,89 \$ taxes incluses (1 783 91,62 \$ au net). Ce coût de projet couvrait les coûts des travaux ainsi que celui des équipements pour le prêt et le retour automatisés utilisant la technologie RFID (*Radio Frequency Identification*), des travaux afférents à l'accessibilité universelle et à certaines pièces de mobilier.

Le comité exécutif approuvait le 25 mai 2016 (CE16 0861), un nouveau Plan de gestion du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) des bibliothèques présenté par le Service de la culture (SC), conjointement avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Avec l'approbation du nouveau Plan de gestion du Programme RAC, le comité exécutif a aussi autorisé une nouvelle structure de financement des projets dans le cadre dudit Programme. Auparavant, le financement se faisait selon la formule suivante : 40 % financé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), 40 % financé par le Service de la culture et 20 % financé par l'arrondissement. Selon la nouvelle structure approuvée par le comité exécutif, le financement se fait maintenant selon la formule suivante : 40 % financé par le MCC et 60 % financé par le SC.

Puisque cette nouvelle répartition des contributions diffère de celle qui avait été autorisée par le comité exécutif en juin 2015, il est recommandé au comité exécutif d'autoriser la

nouvelle répartition du financement de ce projet pour la portion du prêt et de retour automatisés utilisant la technologie RFID.

Seules les contributions de la ville centre et de l'arrondissement sont modifiées.

Cette nouvelle répartition du financement proposée ici ne modifie en rien le budget total accordé par le comité exécutif en juin 2015, ni la contribution du MCC au projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE16 0861 — 2016-05-25** : Approuver le plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction RAC des bibliothèques (Sommaire décisionnel #1160003005)

**CA15 26 0321 — 2015-12-07** : Octroi d'un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes « Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C. » et « Les Services exp inc. » relativement à l'implantation d'un système de détection avec identification par radio fréquences (RFID) et aménagements en accessibilité universelle de la bibliothèque de Rosemont (0183) pour une somme maximale de 217 719,52 \$, taxes incluses — Appel d'offres public 15-14086 (2 soumissionnaires) — Approbation d'un projet de convention à cette fin (Sommaire décisionnel #1157028001)

**CE15 1099 2015-06-03** : Autoriser la poursuite du projet de rénovation de la bibliothèque de Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont — La Petite-Patrie au coût de 1 953 593,89 \$ taxes incluses (1 783 891,62 \$ au net). Autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (RAC), un montant de 1 091 014,76 \$ taxes incluses (996 241,90 \$ au net) nécessaire à la réalisation de ce projet. Autoriser, dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle un montant de 480 280,85 \$ taxes incluses (438 560,43 \$ au net) nécessaire à la réalisation de ce projet. Autoriser les virements budgétaires lors de l'octroi des contrats relatifs au projet. (Sommaire décisionnel #1156291001)

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du Programme RAC, le projet de la bibliothèque de Rosemont est le premier du genre portant sur l'installation permanente de « chutes intelligentes » afin de permettre le prêt et le retour automatisés des documents en utilisant la technologie RFID (*Radio Frequency Identification*) dans une bibliothèque existante.

La bibliothèque de Rosemont se déploie sur les trois étages du petit bâtiment d'inspiration art déco. Ses circulations complexes ainsi que le repérage déficient des services existants en ont fait le projet pilote à partir duquel débiterait l'implantation des chutes intelligentes et des postes de prêt dans l'ensemble du réseau montréalais.

Les bonnes pratiques d'aménagement développées pendant le projet de la bibliothèque de Rosemont pourront servir de référence pour tous les autres projets à venir. Ce projet a été approuvé par le comité exécutif le 3 juin 2015 (CE15 1099).

## **JUSTIFICATION**

Par sa décision du 25 mai 2016 (CE16 0861), le comité exécutif autorisait une nouvelle structure de financement des projets dans le cadre du Programme RAC des bibliothèques. Afin de se conformer à cette décision, une nouvelle répartition des contributions est recommandée dans le présent sommaire.

Cette nouvelle répartition du financement ne modifie pas le budget total accordé pour le projet.

La nouvelle répartition du financement porte uniquement sur la portion RAC pour les travaux afférents au prêt et au retour automatisés des documents utilisant la technologie RFID.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les tableaux ci-dessous illustrent l'ancienne et la nouvelle répartition des montants entre les parties.

Dans la proposition 2017, le montant de 480 280,85 \$ pour l'accessibilité universelle demeure inchangé, il est assumé à 100 % par le SGPI et est exclu de la répartition des sommes du volet RFID (prêt et retour automatisés). Pour ce qui est de ce volet, le Service de la culture absorbe maintenant la part de l'arrondissement ainsi que celle du Service des technologies et de l'information (STI).

Donc, la contribution du Service de la culture est maintenant de 772 589,41 \$ (59 %) et celle du MCC demeure inchangée à 545 507,38 \$ (41 %) pour le volet RFID.

Les montants alloués par le MCC dans le cadre du Programme RAC ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit numéro 12-3.1.1-246 qui se trouve en pièce jointe.

Cette répartition des pourcentages a été validée et acceptée par l'ensemble des parties prenantes.

Voici l'ancienne puis la nouvelle répartition des coûts taxes incluses :

### **NOUVELLE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS LA VILLE (comparaison entre 2015 et 2017) (Taxes incluses)**

<b>PARTIES PRENANTES</b>	<b>2015</b>	<b>2017</b>
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	227 082, 03 \$	0 \$
Service de la culture	454 164,05 \$	772 589,41 \$
Service des technologies et de l'information	91 343,33 \$	0 \$
<b>SOUS TOTAL A:</b>	<b>772 589,41 \$</b>	<b>772 589,41 \$</b>

### **CONTRIBUTIONS INCHANGÉES ENTRE 2015 et 2017**

<b>PARTIES PRENANTES</b>	<b>2015</b>	<b>2017</b>
ministère de la Culture et des Communications	545 507,38 \$	545 507,38 \$
Corporatif (accessibilité universelle)	480 280,85 \$	480 280,85 \$
<b>SOUS TOTAL B</b>	<b>1 025 788,23 \$</b>	<b>1 025 788,41 \$</b>
<b>GRAND TOTAL (A+B) COÛT DE PROJET :</b>	<b>1 798 377,64 \$</b>	<b>1 798 377,64 \$</b>

Fait à noter, au montant de 1 798 377,64 \$, s'ajoute la somme de 11 497,50 \$ déjà assumée par le Service de la culture à la phase 2 pour l'achat de postes de prêts libre-service qui sont déjà sur place ainsi qu'un montant de 143 718,75 \$ assumé entièrement par l'arrondissement pour du mobilier. La somme de ces montants est de 1 953 593,89 \$, soit le montant autorisé par le comité exécutif en juin 2015 (CE15 1099).

## **PARTAGE DES COÛTS POUR LES TRAVAUX DU VOLET RFID**

<b>PARTIES PRENANTES</b>	<b>2017</b>
Service de la culture	772 589,41 \$ (59%)
Ministère de la Culture et des Communications	545 507,38 \$ (41%)
<b>TOTAL VOLET RFID</b>	<b>1 318 096,79 (100 %)</b>

Cette nouvelle répartition du financement ne modifie pas le budget total accordé pour le projet par le comité le 3 juin 2015 (CE15 1099).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

Le projet de la bibliothèque de Rosemont sera conçu et réalisé dans le respect des grands principes de développement durable. Ce projet s'inscrit dans l'orientation du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ».

Mise à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, modernes et ouverts sur leur milieu.

Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de poursuivre le projet permettra de réaliser l'octroi du contrat pour construction (Sommaire décisionnel #1177443001).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie informera ses citoyens et organismes concernés des travaux qui seront réalisés dans leur immeuble. Les opérations de communications seront effectuées conformément aux normes définies dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Printemps 2017**

- Octroi du contrat pour construction

#### **Printemps - Été - Automne 2017**

- Travaux



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier fait partie intégrante de la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l’engagement 7, libellé comme suit :

« La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l’ajout d’employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l’augmentation des heures d’ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l’agrandissement ou la construction de certains locaux ».

La première orientation intitulée « Améliorer l’accès à la culture » du Plan d’action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l’infrastructure de base d’une ville de culture et de savoir », ce à quoi le maintien et l’amélioration des collections contribuent.

Ce projet s’inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l’alinéa « e. » de l’article 20 qui dit que la Ville s’engage à « favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci, ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d’accès au savoir et à la connaissance ».

Le projet est également, conforme à la Politique municipale d’accessibilité universelle tel qu’il est précisé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce en regard de l’article 20-f qui stipule qu’« Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à des services municipaux de qualité, la Ville de Montréal s’engage à : favoriser l’accessibilité universelle dans l’aménagement du territoire, dans l’accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général. »

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Daniel D DESJARDINS, Service des finances  
Brigitte LEFEBVRE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Louise L DESJARDINS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Louise L DESJARDINS, 24 janvier 2017  
Brigitte LEFEBVRE, 24 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Philippe DECARIE  
Bibliothécaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-23

Richard ADAM  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Ivan FILION  
Directeur des bibliothèques

**Approuvé le :** 2017-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-07



**Dossier # : 1176335001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer, en remplacement de M. Denis Chalut, un représentant de la Ville au sein de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal et au sein du Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de Lasalle pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Il est recommandé :

De nommer un représentant de la Ville, en remplacement de M. Denis Chalut, au sein des comités de retraite suivants :

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. David Bélanger, Conseiller principal au Service des ressources humaines, en remplacement de M. Denis Chalut, pour un mandat d'une durée de 3 ans;

**Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle :**

- Nommer M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite, en remplacement de M. Denis Chalut, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-15 16:43

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176335001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Dépenses communes , Bureau des régimes de retraites
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer, en remplacement de M. Denis Chalut, un représentant de la Ville au sein de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal et au sein du Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de Lasalle pour un mandat d'une durée de 3 ans.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les différentes commissions, agissant à titre de comité de retraite des régimes de retraite de la Ville conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, sont composées notamment de représentants des employés et de représentants de la Ville. En vertu des règlements de ces régimes de retraite, le comité exécutif doit nommer les représentants de la Ville au sein de ces commissions.

Ce dossier décisionnel vise donc à nommer un représentant de la Ville, en remplacement d'un autre, à titre de membre d'une commission.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1981 - 7 décembre 2016 - 1166335005

**DESCRIPTION**

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- Nommer M. David Bélanger, Conseiller principal au Service des ressources humaines, en remplacement de M. Denis Chalut, pour un mandat d'une durée de 3 ans;

**Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle :**

- Nommer M. Jacques Marleau, Directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite, en remplacement de M. Denis Chalut, pour un mandat d'une durée de 3 ans.

**JUSTIFICATION**

M. Denis Chalut a quitté ses fonctions à la Ville. Par le fait même, il a remis sa lettre de démission aux comités de retraite dont il faisait partie. Il doit donc y être remplacé. Afin d'assurer une saine gestion des différentes commissions, nous recommandons un mandat de la durée maximale permise par la Loi, soit un mandat de 3 ans, pour le nouveau membre nommé par la Ville pour chacun des comités visés.

Considérant les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

Nous confirmons que les personnes mentionnées ci-dessus rencontrent ces critères de sélection.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Paul SIMARD  
Conseiller - Caisses de retraite

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-10

Alain LANGLOIS  
Chef de division secrétariat aux commissions

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2017-02-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2017-02-15



**Dossier # : 1171035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de 348 898,50 \$, en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie en lien avec des projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs devant être réalisés pendant la saison estivale 2017

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un virement de crédits du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie au montant de 348 898,50 \$ net de ristournes.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-08 08:46

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1171035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de 348 898,50 \$, en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie en lien avec des projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs devant être réalisés pendant la saison estivale 2017

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent addenda vise à obtenir l'autorisation du Comité exécutif afin de procéder à un virement de crédits au montant de 348 898,50 \$ net de ristournes, en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) vers l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, en lien avec des projets prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI devant être réalisés durant la saison estivale 2017. Le mandat pour la conception de plans et devis, la préparation de l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants, dans le cadre de ces projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs, est accordé par l'arrondissement à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » sur la base du contrat RPPS16-08041-OP/15002.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nataliya HOROKHOVSKA  
agent(e) de recherche

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171035002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense de 382 089,35 \$, taxes incluses - Utilisation d'une entente-cadre - Octroi d'un contrat de services professionnels à « UN architecture inc. » et à « Les consultants S.M. inc. » dans le cadre de projets de réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets (contrat RPPS16-08041-OP). Les installations visées sont : le centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme (0795) situé au 5350 rue Lafond, le 1650 des Carrières (0107) situé au 1650 rue Des Carrières et le Bain St-Denis (0376) situé au 7075 rue St-Hubert.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un contrat a été octroyé par le conseil d'arrondissement du mois de janvier 2017 (sommaire 1161035009) pour des services professionnels. L'objet de ce sommaire décisionnel est d'autoriser une dépense à l'intérieur de cette entente-cadre.

Concernant le contrat des firmes « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc.» (RPPS16-08041-OP).

Les ressources internes de l'arrondissement sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie), car les projets doivent être mis en œuvre en respectant un échéancier serré.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 26 0012 - 16 janvier 2017 - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 650 050,37 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets - Appel d'offres public RPPS16-08041-OP (9 soumissionnaires).

**DESCRIPTION**

Concernant le contrat des firmes « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » (contrat RPPS16-08041-OP)

Les dépenses visées à l'objet pour les différents mandats sont relatives, entre autres, à :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la

- demande de permis;
- la surveillance des travaux;
  - la gestion de l'amiante;
  - les suivis durant la période de garantie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la gestion de l'amiante, la surveillance en résidence des travaux de toiture et relevés et études supplémentaires au site seront rémunérés selon la méthode à forfait.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation de l'utilisation d'entente-cadre permettra à l'arrondissement de réaliser ces projets, entre autres, prévus au PTI 2017-2019.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autorisation d'une dépense de 382 089,35 \$, taxes incluses, pour la conception de plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants – Réfection de bâtiments de sports et loisirs et divers projets – Utilisation de l'entente-cadre numéro 15002 – Octroi d'un contrat de services professionnels « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » à cette fin (contrat numéro contrat RPPS16-08041-OP).

Le contrat concerne notamment les projets suivants :

- Le centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme (0795) situé au 5350 rue Lafond – réfection d'enveloppe et divers travaux;
- Le 1650 Des Carrières (0107) situé au 1650 rue Des Carrières – Réfection de maçonnerie et divers travaux;
- Le Bain St-Denis (0376) situé au 7075 rue St-Hubert – Réfection des blocs de verre, maçonnerie et divers travaux.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SGPI.

La certification de fonds de la part du SGPI et du Services de finances a déjà été faite par deux interventions distinctes dans le sommaire décisionnel 1161035509 pour l'octroi de contrat de services professionnels. Ces mêmes interventions sont jointes à ce dossier pour autoriser la dépense.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas toujours possible d'atteindre la certification LEED, comme demandé par la Politique de développement durable puisqu'il s'agit principalement de travaux d'entretien. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux. Plusieurs projets doivent être réalisés pendant la saison estivale 2017.

Le centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme et le 1650 Des Carrières resteront ouverts pendant les travaux.

La piscine du bain St-Denis sera fermée pendant les travaux. Le chantier se déroulera en saison estivale afin que les piscines et pataugeoires extérieures puissent combler l'arrêt de service.

Dans l'éventualité d'un bris, la fermeture d'installation et le remplacement en urgence d'équipement sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.  
Une opération de communication sera élaborée par l'arrondissement, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation de dépense au CE 22 février 2017  
Début de prestation 27 février 2017  
Fin de prestation 21 décembre 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers (Sophie LALONDE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-18

Jean-Francois M MATHIEU  
Chef d'équipe - gestion immobilière

Daniel LAFOND  
Directeur - Direction du développement du  
territoire et des études techniques



**Dossier # : 1164784012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration au Bureau des relations gouvernementales et municipales pour l'organisation de la journée du 375e anniversaire de Montréal.

Il est recommandé d':

1. Autoriser un virement de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration au Bureau des relations gouvernementales et municipales pour l'organisation de la journée du 375e anniversaire de Montréal.
2. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-02 09:14

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164784012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration au Bureau des relations gouvernementales et municipales pour l'organisation de la journée du 375e anniversaire de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'année 2017 marquera le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, anniversaire auquel s'ajoute le 50<sup>e</sup> de l'Exposition universelle de 1967 et le 150<sup>e</sup> de la Confédération canadienne. La Ville de Montréal souhaite profiter de cette opportunité unique pour réaliser des projets et des événements qui constitueront des célébrations mémorables pour la métropole du Québec.

La réalisation de ces projets est rendue possible grâce à l'implication auprès de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal des grands partenaires financiers que sont les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les Grandes Montréalaises, qui sont douze entreprises et institutions qui ont accepté de s'engager dans un mouvement de collaboration sans précédent pour Montréal (Bell, BMO, Bombardier, Caisse de dépôt et de placement du Québec, Le Choix du Président, Claridge, Desjardins, IGA, Power Corporation du Canada, Québecor, RBC et Saputo).

Montréal souhaite souligner la journée de son 375e anniversaire en rassemblant l'ensemble de ses partenaires afin de célébrer son histoire, ses réalisations, sa population ainsi que son avenir.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les festivités du 375e anniversaire de Montréal se dérouleront tout au long de l'année 2017 selon quatre grands thèmes, soient : Montréal s'allume, Montréal bouge, Montréal s'éclate et Montréal se réinvente, ces grands thèmes incluant tous le thème général: Montréal se souvient. Les projets développés dans le cadre du 375e de Montréal célébreront la vivacité montréalaise. L'histoire, la culture, l'art, le sport, les technologies et la gastronomie de la métropole seront mis en lumière à divers moments.

La journée hautement symbolique de cette année de festivités sera le mercredi 17 mai 2017, jour officiel du 375e anniversaire de Montréal. La Ville souhaite souligner cet anniversaire majeur avec une programmation qui s'échelonnara sur la journée entière et qui mettra en valeur son histoire mais aussi son futur. Cette journée historique rendra

hommage aux 6375 années de présences autochtone sur le territoire de l'actuelle Ville de Montréal, aux Premières Nations qui ont accueilli les premiers colons, il y a maintenant plus de 375 ans, aux quatre peuples européens qui ont façonné notre Montréal d'aujourd'hui: les Anglais, les Français, les Écossais et les Irlandais, sans oublier les deux grands fondateurs que sont Jeanne-Mance et Paul de Chomedey sieur de Maisonneuve. Outre le caractère historique que prendra cette journée, elle sera aussi campée dans le Montréal actuel: multiculturel, inclusif, ouvert, accueillant et pour qui le Vivre ensemble est une priorité, une métropole de calibre international. Le tout avec un clin d'oeil au Montréal de demain.

Cette journée sera l'une des plus importantes et des plus chargées de l'année, tant au niveau de l'histoire de la ville qui sera mise de l'avant que de la quantité d'événements et de premières qui seront offerts aux Montréalais, et ce, à titre gracieux. Entre autres, on peut penser aux événements suivants: la messe anniversaire multiconfessionnelle, l'inauguration de la nouvelle section de Pointe-à-Callière, Fort Ville-Marie, lieu de naissance de Montréal, la première du spectacle multimédia Avudo ainsi que le dévoilement de Connexions vivantes, l'éclairage permanent du pont Jacques-Cartier.

Afin de célébrer cet anniversaire et faire rayonner notre métropole comme il se doit, en soirée se tiendra un grand événement auquel seront conviés plus de 700 invités provenant tant du Québec, du reste du Canada que de l'international. Cette soirée unique culminera par le dévoilement de l'un des legs les plus marquants du 375<sup>e</sup> anniversaire, le projet "Connexions vivantes" qui illuminera le Pont Jacques-Cartier et marquera pour les années à venir l'image de Montréal à travers le monde. Cet élan d'enthousiasme et d'énergie positive donnera sans aucun doute une impulsion particulière à la métropole.

## **JUSTIFICATION**

En octobre 2012, le conseil municipal a procédé à l'adoption d'un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, par lequel elle lui confiait la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, à l'exception de celles dont la Ville manifesterait le désir de s'occuper elle-même ou dont elle préférerait confier la responsabilité à des tiers. Afin de souligner son 375<sup>e</sup> anniversaire de fondation, la Ville de Montréal souhaite donc rassembler l'ensemble de ses partenaires ayant particulièrement contribué à la construction de la société montréalaise et au rayonnement de la métropole. Elle a ainsi manifesté son intention de produire elle-même les différents événements protocolaires qui entoureront la journée de son anniversaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget demandé couvrira l'ensemble de l'organisation de cette journée. Pour 2017, les crédits de 250 000 \$ non récurrents nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration. Ce dossier ne comporte donc aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville-centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettra de faire rayonner la Ville de Montréal en soulignant la journée officielle de son 375<sup>e</sup> anniversaire.



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un opération de communication sera développée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo HENDERSON  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Peggy BACHMAN  
Directrice

Le : 2017-01-30



**Dossier # : 1174320001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Suivi des recommandations des trois conseils consultatifs (Conseil des Montréalaises (04-064), le Conseil jeunesse de Montréal (02-177)), et le Conseil interculturel de Montréal (02-044)).

Il est recommandé que le comité exécutif s'engage à :

- prendre connaissance des recommandations contenues dans les avis, mémoires, études et recherches des trois conseils consultatifs soit le Conseil des Montréalaises (04-064), le Conseil jeunesse de Montréal (02-177)), et le Conseil interculturel de Montréal (02-044) et de formuler une réponse qu'il déposera au conseil municipal, dans un délai raisonnable, sous forme de rapport tenant lieu de réponse aux recommandations des conseils consultatifs.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-16 17:09

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174320001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Suivi des recommandations des trois conseils consultatifs (Conseil des Montréalaises (04-064), le Conseil jeunesse de Montréal (02-177)), et le Conseil interculturel de Montréal (02-044)).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la foulée de la création de la nouvelle Ville en 2001, trois conseils consultatifs soit le Conseil interculturel, le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises ont été créés pour conseiller le maire, le comité exécutif et le conseil municipal quant à la réalité des populations qu'ils représentent et pour donner des avis sur les projets, programmes et politiques de la Ville du point de vue de ces clientèles. En juin 2006, le conseil municipal a transféré la responsabilité du Conseil jeunesse de Montréal, du Conseil des Montréalaises et du Conseil interculturel de Montréal au Bureau de la la présidence du conseil.

Le **Conseil jeunesse de Montréal (CjM)**, créé en 2003 suite à l'entrée en vigueur du règlement 02-177, est une instance consultative de la Ville de Montréal formée de 15 membres âgés de 16 à 30 ans, représentatifs de la diversité culturelle, géographique et linguistique de la jeunesse montréalaise. Le mandat du CjM est de conseiller l'administration municipale, sur toutes questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans l'élaboration des politiques de la municipalité.

Le CjM exerce les fonctions suivantes :

1. il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du maire ou du comité exécutif, des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes;
2. il sollicite des opinions, reçoit et entend les représentations de toute personne ou groupe sur les questions relatives aux préoccupations des jeunes;
3. il commande des études et des recherches relatives aux préoccupations des jeunes;
4. il organise des événements, colloques, formations ou toute autre activité favorisant le développement de la connaissance de la réalité de la jeunesse montréalaise.

Le **Conseil des Montréalaises** (CM) agit en tant qu'instance consultative auprès de l'administration municipale, sur toute question liée à l'égalité entre les femmes et les hommes, et à la condition féminine. Ses membres travaillent à l'avancement des débats et des enjeux qui touchent les Montréalaises comme citoyennes, comme élues et comme employées de la Ville de Montréal. Créé en mai 2004 par le règlement 04-064, il est composé de 15 membres bénévoles choisies parmi la population féminine montréalaise.

Le CM joue le rôle suivant :

1. conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
2. fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine et soumettre ses recommandations;
3. contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
4. solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
5. effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Fondé en 2003 par l'adoption du règlement 02-044 et la Charte de la Ville de Montréal, le **Conseil interculturel de Montréal** est constitué de quinze membres bénévoles, dont un président et deux vice-présidents représentant la diversité culturelle de Montréal et provenant de milieux professionnels différents.

Le CIM exerce les fonctions suivantes:

1. il conseille et donne son avis au conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville;
2. il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute question relative aux relations interculturelles dans le domaine de compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif;
3. il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
4. il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Ces trois instances consultatives ont, au fil des dix dernières années, déposées une série d'avis, de mémoires et de rapports variés aux instances afin de guider la Ville pour qu'elle améliore ses politiques et ses actions en regard à différentes thématiques et pratiques. Ces documents sont disponibles sur les sites Internet respectifs des conseils consultatifs.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

SECTION X, article 83.1 à 83.10 de la Charte de la Ville de Montréal portant sur la création d'un Conseil interculturel;

Règlement 02-044, règlement sur le conseil interculturel de Montréal;

Règlement 04-064, règlement sur le conseil des Montréalaises;

Règlement 02-177, règlement sur le conseil jeunesse de Montréal;

CE06 0323, approbation de transfert des trois conseils consultatifs à la présidence du conseil.

## **DESCRIPTION**

Afin d'améliorer la participation citoyenne et une meilleure gouvernance des instances démocratiques, il est recommandé que la Ville assure un suivi des diverses recommandations déposées par les trois conseils consultatifs. Ces recommandations sont formulées par les trois conseils sous forme d'avis, d'études, de mémoires et de rapports au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement. Ainsi, le comité exécutif souhaite prendre connaissance des recommandations contenues dans les avis, études, mémoires et recherches des trois conseils consultatifs et il formulera une réponse qu'il déposera au conseil municipal, dans un délai raisonnable, sous forme de rapport tenant lieu de réponse aux recommandations des conseils consultatifs.

## **JUSTIFICATION**

Un suivi sous forme de rapport du comité exécutif aux divers avis signés par les trois conseils consultatifs permettra de renforcer la confiance entre la Ville et les Montréalaises et les Montréalais.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les trois conseils consultatifs encouragent l'implication direct des citoyennes et des citoyens à la vie municipale. La Ville reconnaît par son plan *MONTRÉAL DURABLE 2016-2020 - Ensemble pour une métropole durable*, l'importance de la participation citoyenne. Ainsi elle souhaite profiter de toutes les occasions qui lui sont données pour susciter la participation active de tous les citoyennes et citoyens au processus démocratique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Assurer un suivi sur les recommandations déposées par les conseils consultatifs;
- Bonifier les politiques urbaines par l'implication et les idées des citoyennes et des citoyens s'impliquant dans les instances;
- Augmenter le sentiment de transparence envers l'Administration;
- Encourager davantage de Montréalaises et de Montréalais à donner leur opinion et à s'impliquer.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve BONNEAU  
Adjointe à la présidence

**ENDOSSÉ PAR**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

Le : 2017-02-16



**Dossier # : 1171680001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 24 au 25 février 2017, à Alma (Québec), afin de participer à la cérémonie d'ouverture et présentation de la 52 <sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec d'Alma – Hiver 2017. Montant estimé : 838,34 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 24 au 25 février 2017, à Alma (Québec), afin de participer à la cérémonie d'ouverture et présentation de la 52<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec d'Alma – Hiver 2017. Montant estimé : 838,34 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-17 15:21

**Signataire :** Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1171680001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 24 au 25 février 2017, à Alma (Québec), afin de participer à la cérémonie d'ouverture et présentation de la 52 <sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec d'Alma – Hiver 2017. Montant estimé : 838,34 \$.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Finale des Jeux du Québec constitue le rassemblement multisport le plus important au Québec auquel les athlètes de moins de 18 ans participent. Présentée par Desjardins et en collaboration avec Rio Tinto, la 52<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec d'Alma se tiendra du 24 février au 4 mars 2017, sous la direction générale de M. Sylvain Ouellet. Coordonnés par SPORTS QUÉBEC, les Jeux du Québec font découvrir aux jeunes les valeurs du sport : le plaisir, le bien-être physique et mental, le sentiment d'appartenance, l'entraide, l'accomplissement de soi et l'ouverture aux autres. Ils représentent une puissante source d'inspiration et de mobilisation et favorisent aussi la découverte de talents : Marianne St-Gelais, Charles Hamelin, Alexandre Despatie, Sylvie Bernier, Gaétan Boucher, Nathalie Lambert, Pierre et Alex Harvey, sont au nombre des 3 875 00 athlètes qui ont vécu leurs premières compétitions importantes aux Jeux du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif, responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses, du 24 au 25 février 2017, à Alma (Québec), afin de participer à la cérémonie d'ouverture et présentation de la 52<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec d'Alma – Hiver 2017.

Le coquetel se déroulera dans le Hall de la Salle Michel-Côté et la cérémonie d'ouverture de la 52<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec aura lieu au Centre Multisport d'Alma, qui sera inauguré lors de l'événement. La cérémonie sera l'occasion d'une première présentation par le comité organisateur de la 52<sup>e</sup> Finale des Jeux à l'intention de la Famille des Jeux et pour donner le coup d'envoi aux neufs jours de compétition. Elle permettra aussi de clore l'expérience de Montréal et d'appuyer l'organisation de ce bel événement.



## JUSTIFICATION

Sports Québec, qui année après année soutient l'ensemble des comités organisateurs et s'assure du plein développement du programme provincial des Jeux du Québec. Montréal s'est vu attribuée de la 51<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec – Montréal été 2016 pour souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire des Jeux olympiques de 1976 et, le Parc olympique (RIO) a été un partenaire majeur de cette célébration, mais aussi de l'ensemble de la Finale. Notre comité d'organisateur, présidé par Alexandre Bilodeau, double champion olympique et ambassadeur extraordinaire pour le sport et son Directeur général Jacques Fortin, a su réalisé un travail incroyable, organisé une belle finale et permet, avec une équipe extraordinaire, à des milliers de jeune de vivre de beaux moments sportifs.

Les Jeux du Québec sont un événement majeur dans la vie sportive de nos concitoyens, et en particulier des jeunes. Passage quasi obligé pour se mesurer aux meilleurs, pour tester ses capacités et son talent, ils constituent un vrai tremplin vers la notoriété internationale, vers les compétitions les plus médiatisées, les plus prestigieuses en plus d'être un jalon important de la promotion de la pratique sportive et des saines habitudes de vie.

En tant que responsable des sports et loisirs au comité exécutif de la Ville de Montréal, la participation de Monsieur Beis est requise et représente le maire de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	838,34 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette participation contribue à la promotion de la Politique Montréal physiquement active, la Déclaration sur le sport régional, la capacité à transmettre à d'autres le bel héritage de notre histoire olympique, de notre passion pour le sport.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Denis DOLBEC, Service du greffe  
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-16

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2017-02-17

**Dossier # : 1171673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017 permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan le dimanche 28 mai 2017, dans le cadre de la Journée des musées montréalais 2017, ainsi que l'accès gratuit au Jardin botanique et à l'Insectarium le vendredi 26 mai 2017, dans le cadre des 20 ans du Rendez-vous horticole   Édition spéciale 375e. Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 587,22 \$ (taxes incluses) à la Société des directeurs des musées montréalais.

Il est recommandé :

1. D'adopter, en vertu du règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017, une ordonnance relative à l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 28 mai 2017, dans le cadre de la Journée des musées montréalais 2017.
2. D'adopter, en vertu du règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017, une ordonnance relative à l'accès gratuit au Jardin botanique/Insectarium, le vendredi 26 mai 2017, dans le cadre des 20 ans du rendez-vous horticole | Édition spéciale 375e.
3. D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 587,22 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-07 14:41**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017 permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan le dimanche 28 mai 2017, dans le cadre de la Journée des musées montréalais 2017, ainsi que l'accès gratuit au Jardin botanique et à l'Insectarium le vendredi 26 mai 2017, dans le cadre des 20 ans du Rendez-vous horticole   Édition spéciale 375e. Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 587,22 \$ (taxes incluses) à la Société des directeurs des musées montréalais.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société des directeurs de musées montréalais (SDMM), qui regroupe une trentaine de musées de Montréal, a pour but de favoriser la concertation et les actions communes entre ses membres. Elle organise des événements publics, dont le plus connu est la Journée des musées montréalais.

L'une des conditions que doivent remplir les institutions membres est la participation à cet événement. Pendant cette journée, les visiteurs accèdent gratuitement aux musées, ainsi qu'à différents circuits d'autobus pour le déplacement d'une institution à l'autre.

En tant que membre de la SDMM, Espace pour la vie participe depuis 1999 à la Journée des musées montréalais en ouvrant les portes du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan. Bien que le Jardin botanique et l'Insectarium adhèrent aussi à la SDMM, elles sont dispensées de participer à la Journée des musées montréalais en raison de la tenue, à la même période, de l'événement « Rendez-vous horticole »

En 2017, la journée des musées montréalais aura lieu le dimanche 28 mai.

Le Rendez-vous horticole est un événement majeur du Jardin botanique depuis maintenant 20 ans. Il est considéré comme la plus grande manifestation horticole au Québec avec une centaine d'exposants et des milliers de plantes vendues par les horticulteurs du Jardin botanique et plusieurs producteurs du Québec. Il attire plus de 15 000 visiteurs chaque année. Il aura lieu en 2017 du 26 au 28 mai. Dans le cadre des festivités du 375e, ainsi que pour souligner le 20e anniversaire de cet événement, Espace pour la vie souhaite offrir la gratuité au Jardin Botanique et à l'Insectarium le vendredi 26 mai dans le cadre du Rendez-vous horticole.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0183 – 3 février 2016 – Permettre l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 29 mai 2016, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Dépense de 3 587,22 \$, taxes incluses

- CE15 0352 - 4 mars 2015 - Permettre l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 24 mai 2015, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Dépense de 3 587,22 \$.
- CE14 0489 - 3 avril 2014 - Permettre l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 25 mai 2014, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Dépense de 3 587,22 \$.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan le dimanche 28 mai 2017, dans le cadre de la Journée des musées montréalais 2017, ainsi que l'accès gratuit au Jardin botanique et à l'Insectarium le vendredi 26 mai 2017, dans le cadre des 20 ans du Rendez-vous horticole | Édition spéciale 375e. Il vise également à accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 587,22 \$ (taxes incluses) à la Société des directeurs des musées montréalais en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais 2017.

## **JUSTIFICATION**

La participation du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan à la Journée des musées montréalais apporte une visibilité intéressante à Espace pour la vie. En 2016, 13 874 personnes ont visité le Biodôme et 4 770 personnes ont visité le Planétarium à cette occasion, sur les 85 155 participants à la Journée des musées. Le nombre de visiteurs est environ cinq fois supérieur à un dimanche normal pour cette période.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de la contribution financière de 3 587,22 \$ taxes incluses à la SDMM, sera comptabilisée au budget du service de l'Espace pour la vie. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces événements permettront de sensibiliser un grand nombre de personnes aux enjeux liés à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Journée des musées montréalais est un mouvement muséal qui rend la culture accessible à tous une fois par année tandis que le 375e anniversaire est l'événement marquant à Montréal en 2017.

Il est important que le service de l'Espace pour la vie qui regroupe 4 des plus prestigieux musées montréalais puisse y participer.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication seront développées pour promouvoir l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium dans le cadre de la Journée des musées montréalais et au Jardin botanique/Insectarium dans le cadre des 20 ans du Rendez-vous horticole | Édition spéciale 375e.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Gratuité pour les 20 ans du Rendez-vous horticole et le 375e: 26 mai 2017.  
Journée des musées montréalais : 28 mai 2017.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadine FORTIN  
Charge(e) de communication

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-13

Albane LE NAY  
C/D communications et marketing

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2017-02-07

**Dossier # : 1171179001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « Boulevard Gouin Ouest ».

Il est recommandé :  
d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur « Boulevard Gouin Ouest » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-10 16:05**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171179001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « Boulevard Gouin Ouest ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 20 avril 2016, le comité exécutif annonçait que deux secteurs commerciaux ont fait l'objet d'un accord de principe. La demande soumise par l'Association des gens d'affaires Gouin Ouest pour le boulevard Gouin Ouest figure parmi ceux-ci. L'Association a présenté une demande relative à une application du programme sur le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Laurentien et la rue De Serres (plan en pièce jointe).

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Boulevard Gouin Ouest » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Artère en chantier. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 16 0620 (20 avril 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans les secteurs de la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue De Courcelle et l'avenue Atwater, ainsi que le boulevard Gouin Ouest, entre la rue De Serres et le boulevard Laurentien.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

**DESCRIPTION**



Le Service du développement économique recommande au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise pour rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) applicable au secteur « Boulevard Gouin Ouest » à partir du 1er mars 2017.

## **JUSTIFICATION**

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Boulevard Gouin Ouest » à partir du 1er mars 2017 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants du milieu concerné.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Par ces travaux et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

L'application du PR@M-Artère en chantier permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la dynamisation de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme du boulevard Gouin Ouest une fois que les travaux d'infrastructure seront réalisés;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1161179008 et ont fait l'objet des approbation requises du comité exécutif le 1er juin 2016 (CE16 0902).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans la priorité du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance ferait en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083)

ne pourra pas être applicable au secteur « Boulevard Gouin Ouest » à partir du 1er mars 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Boulevard Gouin Ouest » à partir du 1er mars 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marie DESORMEAUX, Service des communications  
François GONEAU, Service des communications  
Linda BOUTIN, Service des communications

Lecture :

Linda BOUTIN, 9 février 2017  
Marie DESORMEAUX, 9 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Conseiller en développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Géraldine MARTIN  
Directrice

Le : 2017-02-06

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Alain HOUDE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1908  
**Approuvé le :** 2017-02-10



**Dossier # : 1171452001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2017

Il est recommandé :  
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2017

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-13 18:39

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171452001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (RCE 02-004) précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Cette hiérarchie est détaillée dans une annexe qui accompagne le règlement. Ce règlement s'applique à tous les services municipaux, à l'Ombudsman, à la Commission de la fonction publique et au Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0850 - 18 mai 2016 : d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2016 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative  
 CE15 1633 - 2 septembre 2015 : d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires (RCE 02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative

**DESCRIPTION**

L'annexe A du Règlement RCE 02-004 doit être actualisée afin de refléter les ajustements aux structures administratives à la suite de l'adoption du budget 2017 et d'appuyer la poursuite de la réorganisation administrative des services corporatifs de la Ville de Montréal.

**JUSTIFICATION**

La mise à jour de l'annexe A du Règlement RCE 02-004 est une opération courante visant à ajuster la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires aux modifications organisationnelles induites par un nouveau budget, une réorganisation administrative ou par une réévaluation des besoins opérationnels au sein de chaque unité.

Depuis plusieurs années, la mise à jour principale de l'annexe A se fait sur une base annuelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise à jour de l'annexe A du Règlement RCE 02-004 est requise afin d'assurer l'efficacité organisationnelle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un communiqué sera transmis à la fonction publique.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François MILOT  
Chef de division soutien aux instances et réglementation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT  
Chef de division soutien aux instances et réglementation

Le : 2017-02-13

**Dossier # : 1161013002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement des règlements de concordance numéros 2474 et 2089-6 modifiant respectivement le plan d'urbanisme 04-407 et le Règlement sur les opérations cadastrales de la Ville de Côte-Saint-Luc.

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement de concordance n° 2474 amendant le plan d'urbanisme 04-407 de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 12 septembre 2016 par le conseil municipal de Côte-Saint-Luc, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'approuver le règlement de concordance n° 2089-6 amendant le règlement 2089 régissant les opérations cadastrales dans la Ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au plan d'urbanisme 2474, adopté le 12 septembre 2016 par le conseil municipal de Côte-Saint-Luc, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
3. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte-Saint-Luc.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-13 09:10

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161013002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement des règlements de concordance numéros 2474 et 2089-6 modifiant respectivement le plan d'urbanisme 04-407 et le Règlement sur les opérations cadastrales de la Ville de Côte-Saint-Luc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 22 septembre 2016, la Ville de Côte-Saint-Luc a transmis à la Ville de Montréal les règlements de concordance numéros 2474, 2089-6 et 2217-53 modifiant respectivement le Plan d'urbanisme 04-407, le Règlement sur les opérations cadastrales et le Règlement de zonage de la Ville de Côte Saint-Luc, adoptés le 12 septembre 2016. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), ces règlements doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, car ce sont des règlements de concordance au Schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

Rappelons que la Ville de Côte-Saint-Luc a adopté, le 14 mars 2016, un premier règlement (2217-52) portant exclusivement sur le volet de la concordance concernant les densités. Ce règlement a fait l'objet d'un premier certificat de conformité (CE16 0851).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N° 160928 - 2016-09-12 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2474 amendant le plan d'urbanisme 04-407 de la Ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au Schéma.

- N° 160929 - 2016-09-12 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2217-53 amendant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au plan d'urbanisme 2474.



- N° 160930 - 2016-09-12 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2089-6 amendant le règlement 2089 régissant les opérations cadastrales dans la Ville de Côte- Saint-Luc afin de le rendre conforme au plan d'urbanisme 2474.
- CE16 0851 - 2016-05-18 - Approbation de la conformité au Schéma du règlement 2217-52 de la Ville de Côte-Saint-Luc - Sommaire décisionnel 1167205001.
- N° 160346 - 2016-03-14 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement 2217-52 modifiant le Règlement de zonage 2217.
- CG15 0055 - 2015-01-29 - Conseil d'agglomération de Montréal - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.

## **DESCRIPTION**

Le Schéma est un document de planification définissant l'orientation générale et les grandes lignes de développement du territoire. Selon les modalités de la LAU, les municipalités doivent adopter des règlements de concordance au Schéma qui apportent les ajustements nécessaires pour se conformer au Schéma. La municipalité de Côte-Saint-Luc a adopté trois règlements distincts modifiant sa réglementation d'urbanisme. Dans le présent dossier, l'examen de conformité sera sommairement présenté pour le règlement 2474 modifiant le plan d'urbanisme 04-407 et pour le règlement 2089-6 modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales 2089 en fonction des dispositions visées du Schéma et du DC applicables pour chacun d'entre eux. Le règlement 2217-53 modifiant le Règlement de zonage 2217 fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation distinctes (voir sommaire décisionnel 1171013001).

### **Plan d'urbanisme**

Le règlement 2474, modifiant le plan d'urbanisme actuel 04-407 en le remplaçant par un nouveau plan, a introduit les ajustements nécessaires pour se conformer au Schéma concernant les grandes affectations du territoire. Ainsi, une aire d'affectation à vocation grand espace vert ou récréation a été créée et identifiée sur le plan d'affectation du sol au détriment d'une partie d'une aire d'affectation à vocation résidentielle. La partie du territoire visée est affectée « Grand espace vert ou récréation » au Schéma et les composantes autorisées de la nouvelle aire respectent les prescriptions du Schéma à cet égard, d'où la conformité. Il s'agit de la partie du territoire municipal occupée par le golf Meadowbrook.

Les informations concernant le territoire de la municipalité en matière de transport collectif et de transport routier indiquées à la carte 9 - Grands projets d'infrastructure en transport collectif et à la carte 10 - Grands projets routiers, incluant le réseau artériel d'agglomération sont reconduites dans le plan d'urbanisme 2474, d'où leur conformité.

Les ajustements et les ajouts susmentionnés effectués au plan d'urbanisme 04-407 par le règlement 2474 sont conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC. Par ailleurs, ce règlement reconduit essentiellement le contenu du chapitre d'arrondissement adopté en 2005 et découlant du Plan d'urbanisme adopté en 2004 par la Ville de Montréal. Rappelons qu'en vertu du paragraphe 3° de l'article 2 du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), le règlement 2474 doit faire l'objet d'un examen de conformité portant sur l'ensemble du plan d'urbanisme, vu le contenu de ce règlement, et il s'avère qu'aucun objet ne contrevient au Schéma.

### **Règlement sur les opérations cadastrales**

Le règlement 2089-6 modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales 2089 consiste à

introduire des normes minimales de lotissement et de distance d'un cours d'eau. Les ajouts susmentionnés effectués au Règlement sur les opérations cadastrales 2089-6 sont conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC.

Ces règlements ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

### **JUSTIFICATION**

Les règlements numéros 2474 et 2089-6 modifiant respectivement le plan d'urbanisme 04-407 et le Règlement sur les opérations cadastrales 2089 de la Ville de Côte-Saint-Luc sont jugés conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC. Toutefois, si d'autres modifications, oubliées dans l'élaboration des règlements à l'étude, s'avèrent nécessaires pour compléter la concordance au Schéma, elles devront être adoptées ultérieurement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre l'entrée en vigueur des règlements de concordance 2474 et 2089-6 de la Ville de Côte-Saint-Luc lors de la délivrance des deux certificats de conformité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance par le greffier des deux certificats de conformité à l'égard des règlements 2474 et 2089-6.

- Transmission par le greffier des deux certificats de conformité à la municipalité.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude CAYLA  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-01-23

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-02-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-02-10



**Dossier # : 1172622001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 2016-024 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 2016-024 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme édicté par le règlement n° 2009-007 », adopté le 19 décembre 2016 par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Ouest.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-02-07 08:42

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172622001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement 2016-024 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 19 décembre 2016, la Ville de Montréal-Ouest a adopté le règlement 2016-024 qui modifie son plan d'urbanisme. Ce règlement a été transmis à la Ville de Montréal le 19 janvier 2017. Selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement RGC 15-073, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma). En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation de ce règlement conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

20161219-018 (2) - 2016-12-19 - Conseil municipal de Montréal-Ouest - Adoption du règlement 2016-024.

- CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.

**DESCRIPTION**

Le règlement 2016-024 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest consiste à apporter cinq modifications, soit quatre modifications à la carte d'affectation du sol et une modification à la carte de densité. Toutes ces modifications se situent à l'intérieur de l'aire « Dominante résidentielle » à la carte 20 – Grandes affectations du territoire du Schéma. Aucun des emplacements visés par les modifications n'est identifié à la carte 33 – Densité résidentielle du Schéma.

Les modifications concernant la carte d'affectation portent sur trois emplacements dont l'affectation passe de « Résidentiel densité moyenne » à « Usage mixte ». Une quatrième modification a pour effet de modifier une aire d'affectation « Institutionnel » en une aire

d'affectation « Résidentiel faible densité ». Les paramètres de densité attribués à cette aire sont un coefficient d'occupation du sol entre 0,2 et 0,6 et un maximum de 2,5 étages.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications apportées au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest par le règlement 2016-024 sont jugées conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC. En effet, la vocation de l'aire d'affectation « Dominante résidentielle » n'est pas remise en question. Il appert qu'aucune disposition du règlement 2016-024 n'est assujettie au DC. Donc, le règlement 2016-024 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest est conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre l'entrée en vigueur du règlement 2016-024 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Ouest lors de la délivrance du certificat de conformité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement 2016-024.

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MORISSETTE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-03

Monique TESSIER  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-02-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-02-06



**Dossier # : 1171013001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désapprouver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement de concordance numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc.

Il est recommandé :  
de désapprouver le règlement 2217-53 modifiant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 12 septembre 2016 par le conseil municipal de Côte-Saint-Luc, celui-ci n'étant pas conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), étant donné que la modification concernant la grille IN-1 permet des usages non conformes à la carte des affectations du Schéma.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-10 16:01

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171013001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désapprouver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement du règlement de concordance numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 22 septembre 2016, la Ville de Côte-Saint-Luc a transmis à la Ville de Montréal le règlement de concordance numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 12 septembre 2016. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073), ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire (DC) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, car il s'agit d'un règlement de concordance au Schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084). Rappelons que la Ville de Côte-Saint-Luc a adopté :

- le 14 mars 2016, un premier règlement portant exclusivement sur le volet de la concordance concernant les densités. Ce règlement a fait l'objet d'un premier certificat de conformité (CE16 0851);
- le 12 septembre 2016, les règlements de concordance numéros 2474 et 2089-6 modifiant respectivement le plan d'urbanisme 04-407 et le Règlement sur les opérations cadastrales 2089 de la Ville de Côte-Saint-Luc. Ces règlements font parallèlement l'objet d'une analyse et d'une recommandation de procéder à la délivrance de certificats de conformité (voir sommaire décisionnel 1161013002).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N° 160928 - 2016-09-12 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2474 amendant le plan d'urbanisme 04-407 de la Ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au Schéma.

- N° 160929 - 2016-09-12 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2217-53 amendant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au plan d'urbanisme 2474.
- N° 160930 - 2016-09-12 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement n° 2089-6 amendant le règlement 2089 régissant les opérations cadastrales dans la ville de Côte-Saint-Luc afin de le rendre conforme au plan d'urbanisme 2474.
- CE16 0851 - 2016-05-18 - Approbation de la conformité au Schéma du règlement 2217-52 de la Ville de Côte-Saint-Luc - Sommaire décisionnel 1167205001.
- N° 160346 - 2016-03-14 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du règlement 2217-52 modifiant le Règlement de zonage 2217.
- CG15 0055 - 2015-01-29 - Conseil d'agglomération de Montréal - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma - Sommaire décisionnel addenda 1140219001.

## DESCRIPTION

Le Schéma est un document de planification définissant l'orientation générale et les grandes lignes de développement du territoire. Selon les modalités de la LAU, les municipalités doivent adopter des règlements de concordance au Schéma qui apportent les ajustements nécessaires pour se conformer au Schéma. La municipalité de Côte-Saint-Luc a adopté trois règlements distincts modifiant sa réglementation d'urbanisme, dont le règlement 2217-53 modifiant le Règlement de zonage 2217, objet du présent dossier.

Le règlement 2217-53 amendant le règlement de zonage consiste à apporter diverses modifications pour se conformer aux dispositions du DC du Schéma qui étaient manquantes. Brièvement, ces modifications sont les suivantes :

- l'exigence de toits verts ou blancs pour les toits plats (art. 4.2.2 du DC);
- le stationnement pour vélos (art. 4.1 du DC);
- la prise en compte de l'accessibilité universelle lors de la conception architecturale d'un nouveau bâtiment ou la mise aux normes d'un bâtiment existant (art. 4.1 du DC);
- les matériaux de pavage pour certains usages (art. 4.2.2 du DC);
- l'aménagement des espaces de stationnement de plus de 20 cases (art. 4.2.2 du DC);
- les dispositions relatives à l'abattage d'arbres (art. 4.2.3 du DC);
- la mise en valeur et la protection des secteurs de valeur patrimoniale (art. 4.3.3 du DC);
- l'identification des deux lieux de culte d'intérêt en vue de la préservation des caractéristiques architecturales et paysagères de ces lieux (art. 4.3.4 du DC);
- la liste des espèces d'arbres interdites (art. 4.4.3 du DC);
- les vues depuis et vers le mont Royal (art. 4.5.1 du DC);
- les dispositions relatives à la protection des mosaïques de milieux naturels (art. 4.4.2 du DC);
- la protection des rives et du littoral (art. 4.8.2 du DC);
- les dispositions concernant la sécurité, le bruit et les vibrations qui touchent, selon le cas, l'occupation d'un terrain situé à moins de 75 mètres d'une voie ferrée principale ou l'occupation d'un terrain adjacent à une voie ferrée principale (art. 4.8.3 du DC);
- la cohabitation entre les usages sensibles et les usages industriels, un site de neiges usées ou un site de traitement de matières résiduelles (art. 4.8.4.1 du DC);
- les usages autorisés à l'intérieur d'un rayon de 500 mètres d'un centre de traitement des matières organiques (art. 4.8.4.2 du DC);
- la cohabitation de projets avec le cadre bâti existant aux limites des municipalités adjacentes (art. 4.8.4.3 du DC);

- l'interdiction d'usages sensibles à moins de 300 mètres d'une nouvelle installation de transport d'hydrocarbures (art. 4.8.4.4 du DC).

Les ajustements et les ajouts susmentionnés effectués au règlement de zonage par le règlement 2217-53 sont conformes aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC.

Toutefois, les modifications apportées à la grille applicable à la zone IN-1 (page 4/4 de l'annexe 1) sont venues autoriser les usages industrie, dépôt à neige, station ou sous-station électrique et transport ferroviaire dans une aire à dominante résidentielle au Schéma où de tels usages sont interdits. Le règlement 2217-53 n'est donc pas conforme au Schéma. La grille IN-1 doit être retirée.

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

## **JUSTIFICATION**

Une désapprobation du règlement facilitera l'adoption des autres dispositions qui sont conformes, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire d'adopter au préalable un premier projet de règlement, ni un second projet de règlement, ni de tenir une assemblée publique, ni de recommencer la procédure d'approbation référendaire effectuée, le cas échéant, à l'égard du règlement 2217-53, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.4.1 de la LAU.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Faciliter une nouvelle adoption du règlement de concordance numéro 2217-53 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc, sans la grille IN-1, et ainsi permettre, par la suite, la délivrance d'un certificat de conformité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Transmission de la résolution de désapprobation par le greffier de la Ville de Montréal à la Ville de Côte-Saint-Luc.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Claude CAYLA  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-23

Monique TESSIER  
Chef de division - Planification urbaine

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-02-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-02-09